

**2016-2021**  
**Procès-verbal n° 22b de la séance ordinaire du Conseil général**  
**du mardi 9 avril 2019, salle du Grand Conseil, Fribourg**

**Présidence: M. Julien Vuilleumier**

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.01 heures.

Présence de 62/80 Conseillers généraux et de 4/5 Conseillers communaux (M. le Syndic excusé).

Excusés (16): Mmes et MM. Béatrice Acklin Zimmermann, Christophe Bettin, Anne Casabene Thévoz, Rana Eltschinger-Bassil, Raphaël Fessler, Jean-François Feyer, Jérôme Hayoz, Eva Heimgärtner, Elias Moussa, Thanh-Dung Nguyen, Tina Odermatt, David Papaux, Pierre-Alain Perritaz, Nicolas Stevan, José Uldry et Simon Zurich.

Absents (2): Mme et M. Vincenzo Abate et Caroline Ayer.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Dominique Vidmer.

**Le Président.** Mme la Conseillère Communale, M. le Conseiller communal, M. le Président élu, Mme la Vice-Présidente élue, Mmes et MM. les Conseillers/lères généraux/ales, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir la séance de relevée de notre 21<sup>ème</sup> séance ordinaire.

Je salue les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

---

## 1. Communications du Président

**Le Président.** Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra.).

Les informations du Président ayant été communiquées hier soir, je vous annonce simplement que nous ferons une pause vers 21.00 heures.

---

## 7. Transformation et rénovation du Cycle d'orientation de Jolimont – Bâtiment 1905 et bâtiment de liaison – Message n° 37

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

**de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.**

C'est le 20 mars passé que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter du Message n° 37.

Je remercie la représentante du Conseil communal, la Cheffe du Service des écoles, ainsi que le Chef de projet, pour l'organisation de la visite de l'objet et pour tous les éléments explicatifs et complémentaires apportés durant cette séance. Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas sur les informations que vous avez pu y lire.

Je débiterai ce rapport en vous indiquant que, comme pour le crédit d'étude en décembre 2017, c'est à l'unanimité des membres présents que le 20 mars, notre Commission a décidé de préavisser favorablement l'engagement par le Conseil communal d'un montant de 12'026'000 francs en vue de la réalisation du projet qui nous est soumis.

La Commission a pris connaissance avec intérêt et satisfaction de l'analyse présentée au chapitre 2.1. "Clause du besoin", et complétée en séance par la Cheffe du Service des écoles. Nous saluons le fait que le risque de surdimensionnement a été pris en compte, afin que nous ne nous retrouvions pas à moyen terme avec un bâtiment partiellement vide. L'effet domino de l'évolution des effectifs d'élèves dans les différents quartiers adjacents pourra être absorbé ainsi sans problème. L'installation d'une à deux filières d'école primaire possible sans incidence majeure sur la substance du bâtiment permettrait également de répondre au souci exprimé, entre autres, par notre Commission d'une surpopulation du site de la Vignettaz.

La visite du bâtiment 1905 a permis à la Commission de se convaincre que l'immeuble est à priori sain et que les interventions prévues lui permettront de garder son cachet tout en étant mis au goût du jour.

L'utilisation des volumes importants dans les combles, qui avait été relevée lors de la discussion sur le crédit d'étude, est maintenant complètement intégrée au projet à réaliser, la Commission s'en réjouit.

Il est à noter que l'installation d'un ascenseur permettra de rendre le bâtiment accessible à tous, quel que soit son degré de mobilité.

Venons-en à ce qui fâche ou plutôt aux deux thèmes sur lesquels la Commission s'est arrêtée plus longuement: le bâtiment de liaison et les aménagements extérieurs.

La Commission peut comprendre et admettre qu'il soit renoncé à une entrée unique au site par le bâtiment de liaison. Par contre, il nous est plus difficile d'admettre que le bâtiment de liaison, présenté dans le projet tout en légèreté et en transparence, soit maintenant devenu une sorte de barre qui présente en particulier du côté rue des Ecoles une façade sous la forme d'un mur de béton sans ouverture. La Commission suggère au Conseil communal de reprendre la réflexion, afin que ce bâtiment de liaison ne devienne pas la verrue que l'on regrettera dès les échafaudages retirés.

Nous regrettons également qu'aucune réflexion n'ait été menée sur les aménagements extérieurs et les plantations. Certes, comme nous l'a rappelé Mme la Directrice de l'Édilité, la cour du bâtiment 1905 est en fait la dalle supérieure de la piscine et le sous-sol côté rue des Ecoles est truffé de conduites en tous genres. Mais est-ce une raison suffisante pour ne pas investir du temps et un peu d'argent dans une modernisation de ces espaces? Après le mur du bâtiment de liaison, les espaces extérieurs pourraient allonger la liste des verrues et des regrets.

En conclusion et sous réserve des remarques formulées, la Commission se réjouit de voir le bâtiment 1905 être transformé et rénové pour accueillir à nouveau des élèves dès la rentrée 2020. L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, comme signalé tout à l'heure, c'est à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavisser favorablement l'objet présenté.

#### Rapport de la Commission financière

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a siégé le 26 mars passé pour discuter de ce Message n° 37 concernant la transformation et la rénovation du Cycle d'orientation de Jolimont - Bâtiment 1905 et bâtiment de liaison.

Je saisis l'occasion pour remercier Mme la Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray, Mme la Vice-Syndique, M. Christophe Borne, architecte au Service d'urbanisme et d'architecture et Mme Corine Helfer, Cheffe du Service des Ecoles pour leur présence et les explications fournies en séance. Nous tenons également à remercier Mme Andrea Burgener Woeffray pour la qualité du Message qui nous a été soumis.

La Commission financière a préavisé favorablement ce projet. Elle a été convaincue tant par les contours techniques et architecturaux du projet que du moment choisi pour effectuer ces travaux. Elle a aussi été convaincue par l'utilité du projet, analysée en fonction de la clause du besoin dans la planification scolaire, mais également en fonction des possibles déménagements ou constructions probables relatives aux cycles d'orientation (CO).

La Commission se réjouit que les travaux soient faits en prenant clairement en compte une affectation modifiée, si elle s'avérait nécessaire, à savoir, une nouvelle affectation du bâtiment pour une ou deux filières de primaire, dans l'éventualité probable de la construction d'un nouveau CO pour le district de la Sarine, qui aurait pour conséquence le départ de nombreux élèves.

Dans un tel cas, l'on nous a assuré que cela ne provoquerait pas de frais de construction supplémentaires, et cela notamment dû au fait que le bâtiment a été, à la base, construit pour accueillir d'un côté, une école primaire et de l'autre, un CO.

De plus, la Commission relève que la procédure pour obtenir les subventions a été mise en œuvre, et s'en réjouit, même s'il y a de fortes chances que la subvention du Service des biens culturels ne s'élève pas à un montant très important, car il y a peu de biens conservés. La subvention scolaire, elle, sera de l'ordre de 17%; le dossier est parti au Service cantonal des bâtiments, mais nécessitera une analyse complexe, car l'on se situe entre la transformation et la rénovation.

S'agissant de l'impact sur le fonctionnement, bien décrit à la page 20 du Message, on relève une augmentation du personnel de nettoyage à hauteur de 1,5 EPT. Cela a été l'occasion d'être informés sur l'analyse en cours par les Services de Mme A. Burgener Woeffray sur les contenus des cahiers des charges des concierges et du personnel de nettoyage, analyse qui permettra une affectation plus en adéquation avec les besoins et, éventuellement, des économies d'échelle. La Commission financière apprécie vivement cette démarche.

Au niveau des détails, on relève qu'au plan financier des investissements 2019-2023 – et non au budget 2019 comme le laisse penser le tableau que l'on trouve à la page 15 du Message – on trouve un montant de 500'000 francs prévu pour du mobilier, et que le présent crédit d'ouvrage prévoit, lui aussi, un montant important de 1'569'000 francs pour l'ameublement et la décoration du CO. Ce n'est pas une erreur. Le montant de 500'000 francs est dédié à l'aménagement nécessaire des classes spécifiques. Il sera de toute manière utilisé quel que soit le sort voué à ce Message; le montant figurant dans ce crédit, lui, permet de modifier le mobilier du CO en général, suite aux travaux, pour en garantir aussi l'unité avec le mobilier de Jolimont 1970, également changé avec un montant voté au budget 2019.

La Commission financière a donc préavisé favorablement l'autorisation demandée par le Conseil communal d'engager le montant de 12'026'000 francs en vue de la transformation et la rénovation du bâtiment 1905 et du bâtiment de liaison du CO de Jolimont, et ce à l'unanimité des huit membres présents.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité.** Je remercie les deux Commissions pour l'excellente collaboration et les discussions que nous avons pu avoir, même si nous avons fâché la Commission d'édilité. Je tiens donc à remercier les deux Commissions pour leur soutien.

Comme vous avez pu voir dans le Message à la page 16, un premier montant d'environ 1'800'000 francs avait été sollicité pour une étude de faisabilité d'une part d'un avant-projet et finalement pour un crédit d'étude. Aujourd'hui, le Conseil communal sollicite le crédit d'ouvrage de 12'026'000 francs, lequel comprend les imputations salariales. Ce montant est sollicité pour rénover - comme cela a été partiellement dit - le bâtiment 1905, pour le rendre adapté aux personnes à mobilité réduite, pour le remettre aux normes incendie, pour améliorer l'étiquette énergétique du bâtiment et pour renforcer et isoler le toit. Ce montant servira également à démolir et agrandir le bâtiment de liaison. Les bureaux mandatés ont étroitement collaboré avec le Service des biens culturels (SBC) car il y a la substance patrimoniale à préserver et à mettre en valeur. 80% des offres sont rentrées et le budget peut être tenu, sauf bien sûr, en cas d'imprévus durant les travaux. Des subventions peuvent

être attendues, comme l'a dit la Présidente de la Commission financière. Le calendrier prévoit le début des travaux dès l'approbation du Message par le Conseil général et le respect du délai référentiel. La remise de l'ouvrage est prévue pour l'été 2020, ce qui est un délai assez court.

Nous sommes cependant en procédure de traitement d'une opposition. J'espère qu'elle sera traitée rapidement et avec succès. Le Service d'urbanisme et d'architecture a sollicité la Préfecture en lui demandant une autorisation pour des travaux anticipés car la clause de besoin est donnée. Ma collègue, Mme A. de Weck, vous renseignera à ce sujet tout à l'heure.

J'aimerais répondre aux deux remarques de la Commission de l'édilité. Tout d'abord, le bâtiment de liaison n'est certes plus comme il a été conçu dans le cadre de l'étude de faisabilité. Des changements ont dû être faits entre l'avant-projet et le projet pour deux raisons. Des contraintes techniques n'ont pas été prises en compte dans l'étude de faisabilité et puis l'avant-projet. Il y avait des différents niveaux pour faire le lien entre le bâtiment 1970 et 1905. Il fallait trouver une solution pour mettre à égal ces différents niveaux et pour y placer un ascenseur. Une autre contrainte était la place. Il fallait élargir une parcelle pour pouvoir y accueillir une salle pour les élèves, pour y mettre un ascenseur et puis pour y intégrer une salle aussi pour les enseignants. Vu les montants en jeu, une procédure ouverte d'appel d'offres a été lancée. Les architectes choisis ont dû corriger le tir et adapter le projet aux contraintes que je viens de citer.

Quant aux espaces extérieurs, je ne peux que donner raison à la Commission de l'édilité. Oui, il faut mettre du temps et de l'argent à disposition pour améliorer, dans la mesure du possible, ces espaces extérieurs et pour étudier la plantation d'un ou deux arbres à la rue des Ecoles, directement devant l'école. Ces améliorations des espaces extérieurs seront intégrées dans le cadre d'un budget de fonctionnement.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le but de cette rénovation est d'accueillir des élèves francophones qui occupent actuellement le CO de Jolimont, bâtiment 1970, et des salles à l'école primaire du Jura, ainsi que d'absorber l'évolution démographique.

Le bâtiment 1970 a été conçu pour accueillir 500 élèves. Il en accueille aujourd'hui 850, ainsi que 120 membres du personnel enseignant et administratif. Faute de place, huit classes sont dans le bâtiment primaire du Jura. Or, l'école primaire du Jura a aussi besoin de ces salles. Nous avons déjà deux à trois classes enfantines dans la DOSF, faute de place dans le bâtiment primaire.

Selon les projections à quatre ans, il manquera dans le bâtiment Jolimont 1970 deux salles de classe pour la rentrée 2019, cinq pour 2020 et six pour 2021. Pour 2028, on estime le nombre d'élèves à 1'000.

La clause du besoin a mené au choix de la variante proposée dans ce Message, laquelle inclut l'occupation des combles du bâtiment Jolimont 1905.

L'ancien bâtiment de la DOSF, donc Jolimont 1905, dispose de 14 salles de classe, sept salles spéciales, une cuisine, ainsi que divers locaux, dont des salles d'activité textile et manuelle.

Sans cette rénovation, l'ancienne DOSF serait de tout façon occupée mais sans réflexion sur la vie scolaire et dans des locaux vétustes. En outre, la liaison entre les deux bâtiments est actuellement beaucoup trop étroite. Il ne permet pas un échange entre les deux bâtiments. Cette nouvelle partie

est essentielle car elle ajoute de nouveaux locaux de travail et d'accueil. Elle permet l'accès à la cour de l'arrière des bâtiments aux personnes à mobilité réduite de façon beaucoup plus directe.

On rappellera que le cercle scolaire pour le Cycle d'orientation est composé de la Ville de Fribourg et des Communes de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. C'est ensemble et pour les besoins du cercle scolaire que les perspectives doivent être évaluées. Dès lors, il faut considérer conjointement l'impact du futur CO que va construire l'association CO Sarine. On évalue la diminution des élèves vers 2025 à 750. A ce moment-là, lors du départ des élèves venant de l'association, le bâtiment 1905, comme cela a déjà été relevé, pourrait alors accueillir une à deux filières primaires, comme nous l'avons exposé dans le plan des infrastructures scolaires. L'étude architecturale prouve que c'est tout à fait faisable puisque, historiquement, ce bâtiment comportait déjà une filière primaire et une filière secondaire.

Les élèves alémaniques bénéficient actuellement d'un CO entièrement neuf, la DOSF, au Jura. C'est au tour des élèves francophones de pouvoir bénéficier d'infrastructures modernes, adaptées à l'enseignement actuel.

En leur nom, je remercie déjà les Commissions financière et de l'édilité, qui ont accepté à l'unanimité cette rénovation.

#### Discussion générale et entrée en matière

#### Rapport du groupe des Verts

**Bourgarel Gilles** (Verts). C'est avec attention que nous avons étudié ce Message, compte tenu des enjeux des écoles et le patrimoine. Concilier les deux n'est pas chose facile. Les contraintes du bâtiment et de la conservation impliquent des choix, comme par exemple de mettre la bibliothèque dans les combles, tout en sachant qu'il faut renforcer la charpente. Malheureusement, la distribution des espaces ne permettait pas de la loger ailleurs.

Pour ce qui est du bâtiment 1905, l'emplacement de l'ascenseur a été étudié au mieux, il n'y a donc pas de commentaire à faire, si ce n'est positif.

Le bâtiment de liaison, comme cela a été souligné, est le point d'achoppage. Nous regrettons que, pour quelques mètres carrés, alors que l'on fait l'effort de dégager une travée des fenêtres de la façade de l'école de 1905 qui était obstruée par la liaison actuelle mais seulement sur trois niveaux et non pas sur l'ensemble de la hauteur bâtiment, comme ce sera le cas maintenant, on ait dégagé cette travée de fenêtres tout en ne laissant qu'un espace d'une largeur de 1,67 mètre. On aurait pu le porter à quelques 4 mètres de manière à apporter un réel dégagement et je ne pense pas que les quelques mètres carrés perdus auraient complètement bouleversé le programme. A moins d'être terriblement rigide, sinon ma foi pour les besoins de la pédagogie, de la liaison, nous pensons que cette annexe pour l'ensemble est adaptée mais nous partageons les remarques de la Commission de l'édilité quant au traitement des façades et bien sûr des espaces extérieurs mais ils ne sont pas l'objet du Message.

Nous entrons en matière et nous accepterons ce crédit.

### Rapport du groupe libéral-radical

**Aebischer David** (PLR). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt le Message n° 37 "Transformation et rénovation du Cycle d'orientation de Jolimont - Bâtiment 1905 et bâtiment de liaison".

A la lecture de ce dernier, le groupe constate qu'un nombre important de locaux ont été libérés dans le bâtiment 1905 suite au déménagement du CO de langue allemande, communément appelé DOSF, sur le site du Jura. Il convient donc de le rénover et de le transformer pour qu'il puisse accueillir les huit classes du CO de langue française, actuellement localisées au Jura.

Le groupe est d'avis que pour des raisons organisationnelles et pédagogiques, il est opportun de réunir sur un seul site tout un CO. De plus, le groupe considère qu'au vu du manque de classes de CO relevé par la clause du besoin, le projet dont fait l'objet le Message n° 37 est adéquat.

Le groupe prend également acte des deux points suivants:

- l'association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français trouve le projet quelque peu surdimensionné;
- la mise en œuvre du plan des infrastructures scolaires ainsi que la construction de nouveaux CO dans le Grand Fribourg peuvent influencer les effectifs à l'avenir.

C'est pourquoi le groupe salue l'esprit d'initiative du Conseil communal qui étudie la possibilité, si une baisse des effectifs était avérée, de reconvertir complètement ou en partie le bâtiment 1905 afin d'accueillir une, voire deux filières d'école primaire.

Le groupe est également heureux de constater que les trois crédits d'études votés pour un montant de 1'840'000 francs TTC ainsi que l'entrée de 80% des offres ont permis de consolider le devis général et de le fixer à +/- 10% du présent Message. Naturellement, le groupe apprécierait fortement que le devis final soit plutôt moins que plus. Cependant, il regrette que la subvention scolaire et celle du SBC ne soient pas encore connues. Il espère aussi que les deux promesses de subventionnement pré-citées se concrétiseront.

D'un point de vue architectural, le groupe considère que le programme fixé par cette transformation – rénovation, et qui est détaillé aux pages 7 et 8 du présent Message, permet d'assurer une distribution fonctionnelle de locaux ainsi qu'un lien optimisé entre les bâtiments 1905 et 1970. Il soutient complètement l'idée de conserver intacte la substance historique du bâtiment 1905. En effet, ce dernier est un exemple digne d'intérêt de l'architecture scolaire du début du XX<sup>ème</sup> siècle.

C'est sur ces quelques considérations que le groupe libéral-radical soutient le Message n° 37 et le crédit d'ouvrage correspondant de 12'026'000 francs TTC.

### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). Le groupe CG-PCS est globalement satisfait du projet tel qu'il nous est présenté. Il a d'ailleurs déjà été largement discuté lors du crédit d'étude avec un avant-projet. Par rapport à l'avant-projet, il y a quelques modifications qui toutefois nous semblent tout à fait justes et

utiles. L'intérêt d'un avant-projet suivi d'un projet est précisément de permettre un certain nombre d'améliorations.

Le groupe salue aussi l'évaluation de la clause du besoin et en particulier l'initiative d'envisager la création d'une filière d'école primaire le cas échéant. Je pense que c'est une bonne précaution. Evidemment, nous avons tout intérêt à pouvoir regrouper tout le CO sur un seul site pour des raisons d'organisation et pédagogiques.

En ce qui concerne l'ouvrage proprement dit, nous avons constaté un bon respect des principes de base:

- le respect et la conservation de la substance historique du bâtiment tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. On ne s'est pas seulement contenté d'avoir de belles façades et rien à l'intérieur, on a aussi conservé l'intérieur, c'est important;
- l'utilisation intelligente des espaces disponibles, en particulier les combles;
- tout ce qui concerne la mise aux normes de sécurité (incendie, pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, pour les sanitaires, etc.).

Je salue aussi – même si effectivement sur un bâtiment historique, c'est peut-être moins évident – l'effort qui a été fait en vue des économies d'énergie à travers notamment le renouvellement de toutes les ventilations et des installations de chauffage. Je pense que c'est important également de se soucier de cela pour un bâtiment de ce type.

Enfin, à l'instar de mon préopinant, je n'ai pas bien compris pourquoi les subventions prévisibles n'ont pas été chiffrées. Certes, on ne peut pas les mettre dans un calcul, mais on aurait au moins pu mettre une note pour dire à peu près ce que l'on compte avoir, si c'est de l'ordre de 1 ou 2 millions de francs, ce qui n'est quand même pas tout à fait négligeable. Cela aurait été assez utile lors de la discussion d'avoir ces éléments au niveau de la subvention scolaire en particulier. Au niveau de la subvention des monuments historiques, évidemment que ce sera certainement beaucoup moindre, mais il aurait quand même été intéressant de connaître ces deux chiffres.

Cela dit, nous soutiendrons ce projet tel qu'il nous est présenté.

#### Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Li Rosi Michaël** (UDC). Le groupe UDC a procédé à l'analyse du Message relatif à la transformation et rénovation du Cycle d'orientation de Jolimont, Bâtiment 1905 et bâtiment de liaison. Il est évident que leurs utilisateurs doivent pouvoir se développer dans les meilleures conditions possibles. Nous considérons donc que cet ouvrage fait partie des investissements à réaliser, mais qui aurait toutefois pu être repoussé.

En effet, le groupe s'était exprimé à propos de la maquette numérique lors de la séance du 18 février. A ce titre, Mme la Conseillère communale en charge de l'Urbanisme et de l'Architecture, nous avait fait part de son intérêt en ces mots: "*Mes deux services, Génie civil et Urbanisme et architecture, étudient maintenant la possibilité pour la Ville de Fribourg, quand elle est maître d'ouvrage, d'utiliser ces maquettes numériques et d'obliger des mandataires à les utiliser. Si nous avions eu une maquette numérique pour l'avenue de Beauregard, nous n'aurions pas vécu le malaise que nous connaissons*". Si la première information, concernant l'obligation d'utiliser le modèle numérique m'avait

surpris positivement, la deuxième m'avait convaincu que je pouvais apporter mon soutien. J'ai donc par la suite personnellement engagé une discussion avec Mme la Conseillère communale. Je porte à la connaissance du Conseil général la réponse reçue:

*"Nous avons traité la question du BIM au sein de notre séance de direction. Il en résulte que les collaborateurs sont très bien informés. La Ville délègue des travaux dans la plupart des cas à des tiers. La discussion tournait donc autour de la question de savoir si la Ville de Fribourg doit obliger les entreprises dans les appels d'offres d'utiliser le BIM. Nous sommes arrivés à la conclusion que cela représenterait une distorsion de la concurrence et que les petites entreprises ou bureaux ne pourraient plus soumettre d'offres".*

C'est une décision critique, qui, à mon sens, mérite un débat plus large. Vous me faites part d'une décision prise lors d'une séance de direction. Est-ce que nous pourrions prendre connaissance du procès-verbal de cette séance? Quelle est la compétence de ces petites entreprises ou bureaux dont vous faites mention? Il y a un moment maintenant que les formats IFC existent afin de pallier aux problèmes de compatibilité entre les logiciels. L'IFC (Industry Foundation Classes, soit Classes de fondation d'industrie) est un format de fichier standardisé suivant la norme ISO 15926 inscrite depuis le 03 février 2016. Il serait donc intéressant d'étudier et de proposer des objectifs dans le temps et d'informer toutes les parties concernées. Le BIM ne crée absolument aucune distorsion, puisqu'il permet justement une meilleure collaboration entre toutes les parties en les intégrant dans un modèle unique. Concevoir en BIM, peut représenter un potentiel d'économie de ...

**Le Président.** M. M. Li Rosi, je m'excuse, est-ce que vous pouvez en venir au sujet du Message s'il vous plaît?

**Li Rosi Michaël** (UDC). Je termine. Concevoir en BIM, peut représenter un potentiel d'économie de deux à trois fois les coûts globaux. Avec de l'expérience, on peut aisément diviser les coûts du projet. Le point 6.1.2, pages 15 à 16, relate l'évolution des montants qui fait état de défauts quant aux études réalisées, qui coûtent cher à la collectivité. Comment réduire ces coûts? Par exemple, dans un premier temps, en utilisant les données de la maquette numérique déjà disponible sur le site <http://3d.ville-fribourg.ch/>. Dans un deuxième temps, fournir à l'architecte le modèle numérique conçu par vos Services, très bien informés. On vient de l'entendre ce soir encore qu'il y aura des modifications où on parle encore d'économie d'énergie.

J'ai une question par rapport à la demande du permis de construire. Pourquoi le bâtiment de l'extension est affiché en vert, mais pas le CO de Jolimont? Est-ce qu'il y a déjà une demande en cours?

Je termine en remarquant que votre intervention pour le pouvoir des petites entreprises ou bureaux, est intéressante. La modélisation existe depuis longtemps déjà, mais la Suisse est en retard par rapport à l'adoption de cette méthode. Certaines "petites entreprises ou bureaux" qui avaient commencé à entreprendre leur apprentissage du BIM, attendent depuis 2016 "pour les plus petits", une adaptation. Les plus grands eux l'utilisent depuis 2014. Est-ce que nous sommes prêts à creuser davantage cet écart et cacher le potentiel économique du modèle numérique?

Il n'est pas question ici de faire de la publicité. L'intérêt est général et prédominant car cette méthode représente une approche globale pour le développement durable. Je vous rappelle que vous avez signé une résolution qui va en ce sens. Il n'est pas non plus question ici de freiner les projets,

parce qu'il y a encore beaucoup de bâtiments existants qui demandent à être rénovés ou transformés. Mais il existe aujourd'hui des méthodes qui permettent une approche plus économique et totalement transparente, appelant à plus de rigueur, soit, mais l'enjeu est majeur pour les générations futures, car cette méthode leur permettra de diminuer leurs coûts marginaux.

Le groupe UDC soutient ce crédit à l'unanimité.

#### Rapport du groupe socialiste

**Grandjean Alexandre (PS).** Le groupe socialiste se réjouit du bon avancement de ce dossier. La transformation s'inscrit dans une démarche ambitieuse et complexe de mise à jour des infrastructures scolaires dans notre ville. Le présent projet donne suite au crédit d'étude voté en décembre 2017. Il permet la transformation et l'adaptation du bâtiment 1905 et de la liaison avec la partie construite en 1970. D'une manière générale, le groupe socialiste salue la qualité de ce projet qui prévoit des ouvertures en toiture, des interventions en façade, une position judicieuse de l'ascenseur ou encore le traitement adapté de la menuiserie. Le projet intègre les aménagements nécessaires pour une utilisation digne du XXI<sup>ème</sup> siècle tout en respectant le caractère du bâtiment et son histoire.

S'il y a un regret à mentionner, il touche à la partie de liaison qui a été modifiée depuis l'avant-projet. Elle avait suscité un grand enthousiasme à l'époque car elle était vitrée, lumineuse, ouverte et transparente. Cette ouverture s'est perdue notamment du côté rue. L'autre côté n'a pas non plus gagné en qualité avec l'avancement du projet. Les fenêtres prévues ne correspondent ni au bâtiment de 1905 ni au bâtiment de 1970, ce qui ne clarifie pas le concept.

En matière écologique, le projet marque des points avec son concept énergétique. La Ville assume ainsi ses responsabilités et va de l'avant. En revanche, la végétalisation reste ici un peu le parent pauvre. Le long de la rue, il faudrait étudier la possibilité de planter des arbres. Du côté cour, ce ne sera pas possible car il y a des toitures en béton. Par contre, il serait tout à fait envisageable de renouveler une partie de la plantation de la cour par des plantes indigènes adaptées et respectant la biodiversité. Si la partie de liaison a un côté mur, il y aurait aussi la possibilité d'y faire grimper des plantes. Ainsi, nous remercions le Conseil communal de bien vouloir faire preuve de créativité en matière de plantation pour pallier à ce point faible du projet.

Enfin, au-delà du rapport de groupe je me permets une remarque comme membre de la Commission de l'édilité. Je remercie tous les groupes dont les représentants ont participé aux séances de Commission, cela permet une approche critique qui reste constructive et qui permet de bien travailler sur le projet.

#### Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

**Kilde Gisela (PDC/PVL).** Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2019, le groupe PDC/PVL a examiné attentivement le Message n° 37.

Le groupe s'était montré convaincu par la solution proposée dans le Message du crédit d'étude, notamment par le grand hall d'accueil et la liaison entre les deux bâtiments. La proposition était toute en légèreté et en transparence. Aujourd'hui, nous devons constater avec regret que les réflexions pratiques – obtenir le maximum de salles et des contraintes techniques – ont transformé le grand

hall d'accueil. Un bâtiment fonctionnel, sans trop de charme ou de lumière. Nous espérons qu'il y aura encore une réflexion concernant la lumière naturelle du côté arrière.

Nous saluons par contre la volonté de la Ville de rester flexible sur la question d'héberger soit des classes du CO, soit des filières d'école primaire. Le site de Jolimont deviendrait ainsi une sorte de soupape et pourrait accueillir des élèves en surnombre de la Vignettaz, du Jura ou du Bourg. Le but de la Ville devra rester celui de maintenir des sites scolaires à taille humaine, répartis entre les quartiers.

Le groupe PDC/PVL, à l'issue des discussions, s'est montré unanimement favorable à la solution proposée et soutient donc ce projet.

**Rugo Claudio (PA).**

*" ... En ce pays historiquement catholique et PDC, la messe est dite. C'est le comble. Le c-h-o-e-u-r du Conseil communal chante à l'unisson et se construit sa salle de répétition dans les combles de l'école secondaire de Jolimont".*

*"J'en viens à l'analyse terre à terre de ce projet au cas où les données présentées sont du domaine que je qualifierais de 'juste' ou de 'véridique': sans faire appel à un acousticien, ni déployer la horde de physiciens et ingénieurs. Faisons confiance aux anciens ...".*

Un peu plus loin:

*" ... Il est complètement faux de vouloir construire dans les combles. Les inconvénients pèsent de tout leur poids sur la statique de cette noble bâtisse. Il est dommageable de vouloir renforcer l'ultime dalle qui n'en est point. Les combles remplissaient et remplissent toujours une fonction importante dans l'architecture. Elles sont aux premières loges encaissant vents, neige, fortes pluies et rayons de soleil. Elles tempèrent.*

...

*Il est complètement faux de vouloir installer des salles de musique où les variations de température désaccordent les instruments.*

...

*Au mois de canicule, il est méritoire de vouloir enseigner la musique devant une classe avachie et M. J.-P. Siggen n'a pas prévu de gratification à cet effet pour les enseignants!"*

Le texte que je viens de vous lire est tiré du procès-verbal n° 13a du 19 décembre 2017, page 1071. Vous voyez, parfois mes paroles sont écoutées parce que la salle de musique a été déplacée du haut vers le bas, au rez. Vous voyez, parfois, on n'est pas entendu par les Conseillers généraux ici mais ces paroles, des fois, sont entendues ailleurs. C'est pour ça qu'il faut avoir un seuil de tolérance beaucoup plus grand, pas comme vous avez fait avec M. Li Rosi qui s'exprime rarement et que vous avez voulu faire taire. Préparer un texte, peut prendre deux, trois heures. Alors, il faut aussi laisser du temps pour s'exprimer. Je vous remercie.

Je continue par quelques remarques architecturales. Je regrette que nous n'ayons pas eu de photos pour nous donner une vision holistique. Il n'y a que des plans, etc. Cela rejoint un peu ce que vous avez dit.

Au niveau architectural, je trouve que le bâtiment de liaison s'apparente plus à un bletz. Il n'y a rien d'architectural, rien d'artistique. Il n'y a rien non plus qui fait le trait d'union. Alors, je vous donne deux petites idées que j'ai eues ce matin. On aurait pu travailler, par exemple, sur les courbes des fenêtres arquées, les reporter plus loin, élargir ces courbes. On aurait pu aussi travailler sur la couleur, - je crois que c'est du rouge- il n'y a rien de rouge, il n'y a rien, il n'y a pas de trait d'union. On colmate. C'est un bletz, voilà.

Je crois que j'en arrive gentiment à la fin. Je relèverai encore quelques erreurs. "Cet édifice" en page 6 est bien un nom masculin. Ainsi, je vous prierais de corriger cela pour la suite. En outre, ça doit être un ange qui a dessiné les plans étant donné qu'il est décédé avant de naître. 1867, c'est la date de naissance de Léon Hertling et 1848, une grande date au temps des révolutions en France, est apparemment la date de sa mort.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Tout d'abord, c'est vrai, M. G. Bourgarel l'a dit, qu'il est difficile de concilier un programme et des bâtiments existants. Au regret de plusieurs personnes et plusieurs groupes qui se sont prononcés, notamment M. A. Grandjean, Mme G. Kilde, M. C. Rugo, et M. G. Bourgarel, ces contraintes que nous avons eues font que nous vous proposons cette variante. Nous vous la soumettons telle qu'elle a été vue par la Commission du patrimoine et par le COPIL de l'école de Jolimont. Tous les deux ont le souci de présenter une façade qui ne concurrence pas celle du bâtiment 1905.

Je reviens sur le regret exprimé par M. D. Aebischer concernant les subventions qui ne sont pas encore connues. Sachez que si nous voulons toucher des subventions, nous devons déposer un dossier. C'est le Service cantonal qui procède, pour les infrastructures, à une analyse de combien. Il évalue le respect des normes et du programme. A la suite de cette analyse, des subventions peuvent être données. Des subventions du Service de biens culturels (SBC) sont seulement octroyées après dépôt du dossier, y compris les factures et le décompte. Nous toucherons ces subventions seulement à la fin de la construction.

En ce qui concerne la remarque relative aux fenêtres du côté cour faite en séance de la commission d'édilité, je vais la transmettre au COPIL, sans pouvoir promettre aujourd'hui de pouvoir encore changer quelque chose.

M. M. Page, vous avez mis en avant les différences entre l'avant-projet et le projet. Nous nous trouvons ici dans le cadre d'une rénovation. Plus on entre dans les détails, plus on rencontre de contraintes. C'est ce qui s'est passé dans le cadre de ce projet.

M. M. Li Rosi, vous avez pointé la question de la maquette numérique. Effectivement, vous avez de mémoire très bien cité ce que je vous ai écrit et je vous rejoins sur le fait que si nous avions eu une maquette numérique pour Beauregard, nous n'aurions sûrement pas eu ce malaise-là. Mais vos propos n'ont rien à voir avec ce projet de ce soir. Aussi, je vous suggère d'en parler à une autre occasion. J'informe les membres de l'assistance que j'ai mis en copie à ma réponse son épouse qui détient une entreprise de maquettes numériques. Concernant le permis de construire, tout ce qui sera transformé a été mis à l'enquête. Il n'y a aucun souci à se faire à ce niveau-là.

M. C. Rugo, vous vous préoccupez des combles et des coûts de la statique du bâtiment. Je peux vous assurer que la statique a été très bien évaluée. Les travaux prévus feront que ces combles répondent à toutes les normes.

En ce qui concerne la ventilation, je peux vous dire que les combles seront ventilées à 1'700 m<sup>3</sup>/heure pour 60 personnes. Cela veut dire qu'il y aura une ventilation à double flux. Ce mode de ventilation est très efficace et efficient. Aussi, je ne pense pas et n'espère pas que les instruments vont être endommagés à cause d'une mauvaise ventilation. Nous avons pris toutes les précautions pour que cela ne soit pas le cas.

#### Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 37.

#### Article premier

Pas d'observations. Adopté.

#### Article 2

Pas d'observations. Adopté.

#### Article 3

Pas d'observations. Adopté.

#### Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

#### **Vote d'ensemble**

**Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 60 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo);
- le Message du Conseil communal n° 37 du 19 février 2019;
- le Rapport de la Commission financière;
- le Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

*Arrête:*

### **Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 12'026'000 francs, en vue de la transformation et la rénovation du bâtiment 1905 et du bâtiment de liaison du Cycle d'orientation de Jolimont à Fribourg.

### **Article 2**

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

### **Article 3**

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 9 avril 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Julien Vuilleumier

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui: 60** Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté Non: 0**

**Se sont abstenus: 0**

**N'ont pas voté: 2** Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR)

**8. Crédit d'ouvrage pour l'agrandissement de la Patinoire d'entraînement (P2), la construction d'un parking et le réaménagement des espaces publics du secteur de Saint-Léonard – Message n° 38**

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

**de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.**

C'est le 21 mars que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter de ce Message n° 38. Je remercie ici les représentants du Conseil communal et de l'Administration pour l'ensemble des éléments explicatifs et complémentaires apportés en séance. Chacun ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas sur les informations que vous avez pu y lire.

Comme je le disais déjà lors de la discussion sur le crédit d'étude, le dossier qui nous occupe ce soir est plus complexe que compliqué. Ainsi, la Commission s'est penchée successivement sur les différents chapitres du Message afin de bien comprendre et cerner les choses et pouvoir poser les bonnes questions, formuler cas échéant les meilleures observations ou propositions.

Si les avis sont partagés sur le trop ou le pas assez de places de parc à terme, la Commission s'est laissée convaincre tant par les éléments figurant dans le Message que par ceux explicités en séance.

L'agrandissement de la P2 n'a pas soulevé de longues discussions. Il est réjouissant que les surfaces à construire aient déjà trouvé des usages en lien avec les activités sportives et pour une partie au moins permettant un retour sur investissement par l'encaissement de locations. Pour le parking, nous nous réjouissons là aussi d'apprendre que les études réalisées sur l'état du sol ont permis de diminuer progressivement les coûts des fameux pieux nécessaires à la stabilité de tout nouveau bâtiment dans ce secteur.

Lors de la discussion de 2017, notre Commission avait insisté pour que les espaces publics soient considérés avec une intention toute particulière. Aujourd'hui, les avis sont partagés au sein de la Commission, mais nous devons constater que les efforts fournis pour concilier végétalisation et nécessité de grands espaces libres ont été importants.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavisser favorablement l'objet présenté.

Rapport de la Commission financière

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a siégé le 26 mars passé pour discuter de ce Message n° 38 concernant l'agrandissement de la Patinoire P2, la construction d'un parking et le réaménagement des espaces publics du secteur Saint-Léonard.

Je saisis l'occasion pour remercier Mme la Directrice de l'Edilité, M. le Directeur de la Mobilité et des Sports, M. Fabien Noël, Ingénieur de Ville, M. Gaël Maradan, architecte au Service d'urbanisme et

d'architecture, M. Antoine Bussard, Ingénieur planification au Service de la mobilité et M. Pierre Gislser, Chef du Service des sports pour leur présence et les explications fournies en séance.

La Commission financière a préavisé favorablement ce projet. Elle relève tout d'abord sa grande satisfaction à voir que le montant qui avait été annoncé dans le Budget 2019, en catégorie III, pour ce crédit d'ouvrage, à savoir, un peu plus de 25,5 millions de francs a pu être respecté, alors même que le projet n'est pas évident dans la mesure où il mêle plusieurs propriétaires. En effet, le coût d'ouvrage total qui nous est soumis est légèrement inférieur et se monte à 24,6 millions de francs, comme on le constate en page 19 du Message.

S'agissant des négociations avec L'Antre SA, la Commission s'est réjouie que le Conseil communal ait désigné M. Fabien Noël comme coordinateur de celles-ci: en effet, vu l'ampleur des domaines concernés, que cela soit pour les travaux comme pour l'exploitation, il est nécessaire d'avoir une personne qui a connaissance de l'entier des détails de manière à permettre aux négociations d'être menées le plus justement possible. Ces négociations sont notamment rendues plus difficiles en raison du chantier en cours. Le Message nous permet d'ailleurs de voir une partie des montants négociés.

Cela dit, la Commission financière tient fermement à rappeler que la propriété de la P1 a été cédée à L'Antre SA, conformément au DDP qui a désormais été signé, en décembre 18. Comme elle a déjà eu l'occasion de le dire lors de l'examen du Budget 2019, il est exclu aux yeux de notre Commission que des frais d'exploitation de cette P1 soient encore pris en charge par la Commune. Ceux-ci doivent clairement faire l'objet d'une convention entre L'Antre SA et la Commune, convention qui doit garantir que les prestations de la Commune soient dûment payées par les nouveaux propriétaires de la P1, tout comme d'ailleurs, l'utilisation de part et d'autre des Patinoires, pour le public ou comme Patinoire d'entraînement de Gottéron, notamment.

L'on nous a ainsi assuré que ces diverses prestations faisaient désormais l'objet de décomptes précis, et que le sort de ceux-ci serait rapidement réglé dans les différentes conventions en discussion. En particulier, et comme demandé par la Commission, les charges de personnel font l'objet maintenant d'un décompte clair et cela ressortira clairement dans les comptes 2018.

La Commission a d'ailleurs été très étonnée de lire que L'Antre SA ne participait pas aux frais d'aménagements extérieurs. Il est en effet fort probable, si ce n'est certain, que son public utilisera dits aménagements, et par voie de conséquence, que L'Antre SA en bénéficiera. La question sera vraisemblablement résolue sous l'angle des empiètements du domaine public envisagés.

Vous l'aurez compris, la Commission financière invite le Conseil communal à être tout particulièrement attentif à l'intérêt de notre Commune et au sort de l'argent public dans ce dossier, et le soutient dans ces démarches.

S'agissant du projet de la P2, la Commission financière est contente d'apprendre que le deuxième étage sera loué, aux conditions du marché, avec un bail quasi finalisé. Le Conseil communal dispose en effet d'une lettre d'intention en ce sens de Swiss Basket. Cela offre des synergies sportives avec une association importante, tout en créant également des places de travail. On nous a également indiqué que deux autres fédérations se sont aussi déclarées intéressées par cet emplacement, ce qui est réjouissant et montre le fort potentiel du site.

La question a été posée de la possibilité de construire un étage supplémentaire au parking, et ce à des fins de rentabilité. La réponse est négative, en raison de la saturation en places de parc du plateau d'Agy et du fait que le nombre de ces places est réglementé par le Canton. De plus, le règlement du PAD ne permettrait d'ailleurs pas la surélévation de ce bâtiment.

A la question de savoir si la modularité éventuelle du parking avait été réfléchi en cas de modification des besoins, l'on nous a dit que l'utilité des places de parc ne se modifierait probablement pas à l'avenir dans le contexte du site sportif en construction, notamment avec l'ajout du projet H21éO; ce nombre de places semble ainsi adapté pour les 20-25 prochaines années.

Cela dit, la typologie du parking construit hors sol est plus favorable qu'un ouvrage souterrain pour une éventuelle réaffectation.

La Commission s'est interrogée sur l'opportunité de déplacer le P&R dans la mesure où le site se trouve juste à côté d'une nouvelle Gare. Là aussi, ce n'est pas de la compétence de la Ville; c'est en effet le canton qui est chargé de la planification des P&R. Et selon celle-ci, le site de Saint-Léonard est déjà trop au centre; des localités comme Morat ou Pensier seraient plus adéquates.

S'agissant du volet "Aménagements extérieurs", on relève qu'il se monte à un montant important de 16% du budget total. Il a été expliqué que ce montant était un montant maximal et qu'il comprenait notamment la remise en état de l'allée du Cimetière, le terrassement plus le revêtement du sol de l'Agora gigantesque de 6800m<sup>2</sup>, les constructions en câbles à l'extérieur des bâtiments, la réadaptation des portiques à certains endroits, tout comme l'éclairage de L'Agora. Il ne s'agit donc pas que des bacs pour les végétaux.

La Commission financière a donc préavisé favorablement l'autorisation demandée par le Conseil communal d'engager le montant de 21'580'000 francs pour le crédit d'ouvrage en vue de l'agrandissement de la P2, la construction du parking et le réaménagement des espaces publics du secteur de Saint-Léonard, et ce à l'unanimité des huit membres présents.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité.** Comme vous avez pu constater, la construction de la P1 par L'Antre SA progresse rapidement. Avec notre Message, le Conseil communal sollicite la construction de la P2, du parking et la requalification des espaces extérieurs. Tout ceci pour conduire finalement à un ensemble de bâtiments avec un aspect unitaire.

La première partie du Message vous renseigne sur les rapports qui existent entre les deux chantiers de la P1 et de la P2 et la coordination à faire, notamment:

- le concept énergétique;
- l'infrastructure et son assainissement;
- l'exploitation du site après constructions;
- les locations et revenus.

Pour garantir la bonne coordination, une collaboration étroite était nécessaire d'une part avec le maître d'ouvrage de la P1, d'autre part entre les différents Services cantonaux et internes à la Ville et leurs représentants politiques et bien sûr, L'Antre SA. Vous trouvez le résultat des négociations à la page 18, il s'élève financièrement à 1,11 million de francs.

La P2 sera agrandie mais pas rehaussée, comme l'a déjà dit Mme la Présidente de la Commission financière. Le Service des sports et Swiss Basket occuperont les étages 1 et 2, tandis qu'au sous-sol, des locaux techniques et sanitaires seront installés, ainsi qu'un local qui pourra être loué.

Le parking, une construction hors-sol sous forme de silo, comprendra 283 places pour les voitures ainsi qu'une grande surface de stationnement pour les vélos. Des installations photovoltaïques seront posées sur le toit avec une partie du toit végétalisée. La façade côté cimetière, quant à elle, sera végétalisée.

L'Agora restera libre pour des grandes manifestations et sera à disposition des différents clubs sportifs.

Le crédit d'ouvrage s'élève à 24,6 millions de francs, dont environ 3 millions de francs ont déjà été votés dans le cadre du Message du crédit d'étude. Les coûts pour les espaces extérieurs reviendront entièrement à la Ville. La Confédération n'est pas entrée en matière pour un co-financement et L'Antre SA non plus.

Je remercie les deux Commissions, de l'édilité et financière, pour leur soutien. Nous avons longuement discuté des espaces publics. Il fallait, comme décrit dans le Message, faire un choix en matière de végétalisation, laquelle n'est pas facile sur cette Agora parce que sous le bitume se trouve un bassin de rétention. Vous n'avez aucune chance d'y planter un arbre. Il y a aussi le souhait et la volonté de créer un grand espace vide, libre, pour de grandes manifestations. La Commission financière a soutenu ce projet et je la remercie. Nous avons tout particulièrement discuté de la répartition des coûts entre L'Antre SA, le maître d'ouvrage de la P1, de la P2, comme décrit à la page 18. Je remercie donc les deux Commissions pour le soutien.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale, de la Mobilité et des Sports.** Je dirais que pour les questions relatives au domaine du sport, Mme la Directrice de l'Edilité a déjà à peu près tout dit. Sur ce site et dans cet agrandissement, il est prévu de loger le Service des sports au premier étage. Il sera regroupé et pourra libérer des locaux à la rue Joseph-Piller. Ce Service a un besoin urgent d'être regroupé pour permettre notamment une conduite du personnel d'exploitation. Nombreux sont ceux qui travaillent sur ce site. Comme l'a dit Mme la Directrice de l'Edilité, il y aura également la Fédération Suisse de Basket. J'ai eu aujourd'hui son Président au téléphone qui m'a dit qu'il a encore engagé des gens, qu'il est à l'étroit et qu'il se réjouit de pouvoir venir le plus vite possible sur ce site. Bien entendu, il y a également les locaux du patinage artistique que nous perdons dans la P1 et que nous allons compenser dans la P2. Très récemment, une Conseillère générale ici présente a attiré mon attention sur un ouvrage qui s'appelle "Le français genré ou les dépenses publiques par genre". Il est vrai que quand on voit tout ce que l'on dépense pour les garçons, il est un minimum de déplacer ce local du patinage artistique dans la P2. Cela ne serait que justice, mais ne compensera, à mon avis, de loin pas les dépenses que nous consacrons très souvent pour les garçons. Ma foi, il y a davantage de garçons qui pratiquent du sport.

Vous avez pu voir également dans le projet qu'il va y avoir la création d'un passage pour la lisseuse à glace, des créations de passages sécurisés entre les deux Patinoires qui permettront une meilleure exploitation.

Pour ce qui est des aspects de mobilité, le parking a déjà été amplement présenté par ma collègue. La ligne de bus n° 1 est censée être stable sur la rue de Morat, de manière à avoir une exploitation

quotidienne et en cas de manifestations qui reste la même, ceci pour avoir une meilleure lisibilité de la ligne. Il s'agissait d'une exigence tant des TPF que du Comité d'agglomération. Le choix de ce dernier a bien entendu été suivi par le Conseil communal, par l'intermédiaire de ses membres en son sein, tellement il est évident et pertinent d'avoir une ligne qui aura constamment le même itinéraire.

Pour ce qui est des itinéraires de mobilité douce, vous avez pu voir à la page 8 que ceux-ci sont bien défendus par ce projet et que la Patinoire sera accessible à pied et à vélo. Pour ce qui est du stationnement, il y a toute la rocade des phasages que vous trouvez également à la page 8 du Message, avec une situation 2018 avant chantier: 420 places P&R et publiques. Puis, l'étape 1: situation 2022 après chantier P1 et P2, qui comprendra 399 places, soit les 283 places que nous allons construire ainsi que les 116 places qui sont situées sur le site des Abattoirs. A noter encore que les poches de stationnement supprimées en surface, celles dont nous avons parlé lors du Message P1 avec la libération de la subvention, pour certaines seront utilisées pendant les manifestations. Ensuite, vous avez l'étape 2: situation 2025, qui comprend la construction de la piscine. Vous avez compris que nous anticipons déjà l'intégration des places de stationnement en lien avec le projet de la piscine. Tout cela pour vous dire que ce projet de piscine est fermement défendu par le Conseil communal et, avec l'étape 2 en 2025, il restera 283 places de parc sur le site. Nous avons âprement négocié et discuté du phasage, avec des exigences cantonales fortes. Le message que je tiens vraiment à faire passer, c'est que même si nous avons eu physiquement la possibilité d'ajouter des étages supplémentaires pour agrandir ce parking, ce que nous vous proposons aujourd'hui est le maximum potentiel pour ce PAD et la périphérie de ce PAD.

#### Discussion générale et entrée en matière

#### Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

**Python Jean-Frédéric** (PDC/PVL). En premier lieu, nous avons un peu de la peine à comprendre le concept général de l'ensemble car, pour nous, le stade et le futur complexe de la piscine font partie intégrante de ce périmètre.

Nous demandons donc au Conseil communal de nous soumettre un concept plus lisible pour les prochaines étapes de demande de crédit d'étude dans ce périmètre.

Le Conseil communal nous demande un engagement très important, soit un crédit de construction de tout de même 21'580'000 francs, ce qui est énorme pour financer une piste d'entraînement partiellement existante, un parking et une place public déjà existante.

Dans ce contexte, nous déplorons que L'Antre SA ne participe pas au financement de l'aménagement de la place publique. Est-ce que ce point a été bien négocié ou oublié?

Wir haben festgestellt, dass die 400'000 Franken für den Bau der Abwasserkanalisationen im Budget integriert wurden, was aber nicht richtig sein kann. Der Bau solcher Infrastrukturen müssen über die Entwässerungsgebühren des GEP finanziert werden.

Wir unterstützen das Energiekonzept, welches über den Perimeter der beiden "P1" und "P2" hinausgeht und bereits heute gute Voraussetzungen für das neue Schwimmbad gibt. Ein erster Schritt ist somit im Konzept bereits integriert.

Les affectations proposées pour atteindre les objectifs d'exploitation, qui ont été citées et expliquées dans le Message, nous permettent de dire qu'elles sont adéquates. Ces affectations permettront un développement futur de ce site très important pour l'Agglomération.

Pour nous, l'Agora doit également rester libre de toute construction et d'aménagement, afin de permettre aux futurs usagers d'animer cet espace eux-mêmes, notamment lors d'importantes manifestations.

Des propositions de végétalisation de façades existent bien. Des entreprises comme NEOFAS ou d'autres le font déjà depuis 25 ans. J'ai d'ailleurs donné un catalogue à Mme la Conseillère communale pour qu'elle voie des exemples possibles et réalisables. Nous y croyons!

Hingegen wünschen wir mehr Erklärungen betreffend Baukosten für den gesamten öffentlichen Raum. Die Stadt macht uns den Vorschlag (Seite 22) 6'198'000 Franken zu investieren. Warum kostet der öffentliche Raum so viel, wenn der Platz frei bleiben soll und bereits zum Teil bestehen bleibt? Gehen wir da nicht ein bisschen zu weit mit der Aufwertung?

Nous serions également intéressés et heureux de savoir ce qu'il va se passer avec la Halle des fêtes car elle se trouve également dans ce périmètre.

Nous avons des soucis avec l'utilisation de ce parking et le concept de mobilité, transports en commun, mobilité douce et transports individuels motorisés, qui nous sont proposés dans ce Message. Certes, dans le Message, quelques explications sont données concernant les étapes d'utilisation du parking. Toutefois, il faut aller bien plus loin. Comment la Ville va-t-elle également intégrer dans ce concept les parkings des centres commerciaux de la Poya, de la Coop et de la Migros, afin de garantir une meilleure circulation lors des manifestations?

Comme nous le savons, les bus sont toujours pris dans les bouchons sur la rue de Morat et, à futur, ils le seront encore davantage. Pourtant, il faudra que les utilisateurs puissent atteindre le centre sportif. Il faut absolument trouver une meilleure solution viable. Il faut étudier encore une fois le concept de mobilité, surtout en lien avec le complexe de la piscine.

Pour nous, cette étape est plus importante car le pôle sportif aura un caractère attractif non seulement au niveau de l'Agglomération, mais également au niveau national. Nous sommes persuadés que ce site deviendra un pôle sportif d'importance nationale. C'est aussi pour cela que notre groupe soutiendra ce Message.

#### Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Marchioni Pierre** (UDC). Après des discussions détaillées sur le Message n° 38, le groupe UDC relève les éléments suivants:

1. Nous considérons l'investissement nécessaire pour le réaménagement des espaces publics du site comme très élevé. A ce sujet, nous avons beaucoup de peine à admettre l'intransigeance de la société L'Antre SA concernant une entrée en matière sur une prise en charge partielle du financement. En effet, L'Antre SA et Gottéron profiteront largement dudit réaménagement.

2. Au sujet de L'Antre SA, nous rappelons que dans notre rapport du 18 décembre 2018 concernant la reprise de la P1 par L'Antre SA, que nous avons insisté sur le règlement rapide et la signature de la convention entre l'acquéreur de la Patinoire, L'Antre SA, et la Ville de Fribourg, et de l'établissement détaillé de la facturation par la Commune des frais relatifs à l'engagement du personnel au profit de la P1. Il en allait de même avec la rubrique électricité, celle de la restauration ainsi que de la location de la glace. Nous avons estimé le montant total à environ 250'000 francs. Nous souhaitons évidemment connaître la situation actuelle.
3. Dire que la situation des places de parc ne nous inspire pas est peu dire. Rappelons qu'à une époque pas si lointaine, la Commune avait envisagé un parking public d'au moins 600 places sur le site des Abattoirs. Par la suite, dans le Message n° 21 du 19 septembre 2017, ce sont 300 places qui nous étaient annoncées. Demain, il nous reste le reliquat de 262 places pour le public, les 21 places munies de bornes électriques étant de toute manière réservées. Et dire que nous aurons bientôt deux arrêts CFF à un jet de pierre, et que le P&R sera déplacé de près de trois kilomètres plus loin, et probablement encore sur des terres agricoles. Il est de ces décisions qui restent difficilement compréhensibles, même avec la plus grande bonne volonté.
4. Si nous pouvons comprendre les motifs techniques de la modification de tracé de la ligne de bus n° 1 le long de la rue de Morat, nous estimons qu'il s'agit d'une mauvaise solution pour une bonne partie des usagers. N'oubliez pas que de nombreuses personnes âgées se rendent au cimetière, notamment à l'occasion des périodes de la Toussaint ou d'autres fêtes. Ces personnes, parfois très peu à l'aise pour se déplacer, auront un long cheminement à faire jusqu'à l'entrée du cimetière, alors qu'à l'heure actuel, l'arrêt se trouve pratiquement en face de la porte d'entrée. Nous demandons que cette question fasse l'objet de réflexions plus avancées et que nous soyons informés des résultats. Du reste, vous parlez à longueur d'année de mobilité douce, alors faites en sorte de faire profiter celles et ceux qui en ont le plus grand besoin.

Compte tenu de ces remarques et de ces questions, le groupe UDC accepte le crédit d'ouvrage demandé.

#### Rapport du groupe socialiste

**Allenspach Christoph** (PS). Le groupe socialiste remercie le Conseil communal de la planification selon les règles, des négociations détaillées avec L'Antre SA, ainsi que des projets présentés, qui nous semblent, compte tenu des circonstances, de bonne qualité. Il y avait, pour dire, énormément de contraintes. La réalisation du parking et de l'annexe destinée à des bureaux devraient être l'avant-dernière étape pour mettre de l'ordre sur ce site sportif. La dernière, bien sûr, sera la piscine couverte. Quand je dis "mettre de l'ordre", je parle de cet amalgame du passé, désastreux pour la planification du site et pour les finances de la Ville. J'ai relu le dernier Message du Conseil communal sur l'aménagement du site sportif, soumis au Conseil général en 2005. Le Conseil était d'ailleurs présidé par notre Syndic, M. T. Steiert. Nous siégions alors six mois avant les élections communales qui changeront la majorité. A l'époque, le Conseil communal avait demandé un crédit d'investissement pour la Halle de basket et la Patinoire P2 - les deux inaugurées en 2010 seulement -, ainsi que le terrain synthétique qu'il faudra déjà changer prochainement.

Cette planification est, comme je l'ai dit, un amalgame privé/public en règles démocratiques. Le Conseil communal l'a laissé aux soins d'un groupe de promoteurs, des clubs intéressés et de ses architectes, sans demander préalablement un crédit d'étude au Conseil général, comme il avait dans un

premier temps octroyé un droit de superficie à Fribourg Olympic sans soumettre cette décision pour approbation. Il a vendu un terrain à une chaîne de supermarché sur la commune de Granges-Paccot pour réinvestir l'argent dans le site. Un terrain qui manque aujourd'hui crucialement et qui est justement utilisé pour le stationnement, bien entendu. La Commune a finalement mis à disposition tous les terrains construits des projets conçus par des privés, dont par exemple l'entretien de la Halle de basket qui nous coûte toujours très cher. De même, la planification de la mobilité et de l'énergie a été faite sans la réflexion nécessaire. Le prochain parking de 250 places – et non pas de 500 places, comme M. P. Marchioni l'a dit – initialement prévu à la sous-station était mal placé et a été abandonné par la suite pour être remplacé par la piscine. Le site reste envahi de façon sauvage par les transports motorisés. Je crois que la thématique pourrait bien amuser les historiens. Pour nous, c'est le souvenir des mauvais vieux temps. A l'époque, notre groupe socialiste a fortement critiqué le projet et le rapport a par ailleurs été présenté par notre Directrice de l'Edilité, A. Burgener Woeffray.

Depuis, le Conseil communal a fait les devoirs. Il a proposé de céder la P1 du hockey professionnel à L'Antre SA suite à d'autres tentatives d'un amalgame privé/public encore aux frais du secteur public. Il s'est concentré sur la P2, réservée en grande partie aux sports grand public et aux écoles. De plus, il a repris en main la problématique du stationnement et le nouveau parking centralisé. Il limite à juste titre les places à 283, ce qui correspond à la pratique de la Ville en la matière. Lors des manifestations, la grande majorité du public pourra venir en train, en bus et à vélo. Après la première halte ferroviaire, il y en aura une deuxième en connexion avec les lignes Fribourg-Morat et Fribourg-Yverdon. L'arrêt de bus nouvellement sur la rue de Morat centralise l'accessibilité entre toutes les infrastructures sportives, y compris la future piscine, et augmentera certainement l'efficacité de la ligne n° 1. Les 200 places de stationnement réservées aux vélos permettront la promotion de la mobilité douce, notamment par la voie de la TransAgglo, depuis le centre-ville.

Nous remercions le Conseil communal du fait que la question énergétique sur les sites trouve enfin une bonne réponse. Elle correspond à la nouvelle politique communale qui veut fortement réduire les émissions de CO2 et promouvoir en même temps le réseau du chauffage à distance et l'énergie renouvelable en exploitant les rejets thermiques du site, ainsi qu'une centrale photovoltaïque.

Finalement, nous saluons l'aménagement des espaces publics, particulièrement de l'Agora, qui sera entièrement à disposition du grand public, notamment des jeunes. Le seul bémol est bien entendu la végétalisation verticale sur les poteaux du portique et les façades du parking, qui n'est pas une vraie alternative à l'arborisation du site. Nous sommes conscients des contraintes relatives à la plantation d'arbres sur un site bâti, mais il ne nous semble cependant pas logique d'insister sur le fait que la place devrait être libre. Son utilisation ne sera pas très attractive car elle sera trop chaude, notamment en été.

Pour notre groupe, le refus de L'Antre SA de participer financièrement à l'aménagement des espaces publics est lamentable. La société anonyme, qui est en quelque sorte une filiale de la Banque cantonale, va largement profiter des manifestations dans la P1. En n'étant pas d'accord de contribuer à l'utilisation publique, elle se fait une très mauvaise réputation.

Avec ces considérations, notre groupe accepte le crédit demandé par le Conseil communal.

### Rapport du groupe des Verts

**Bourgarel Gilles** (Verts). Nous nous sommes penchés avec beaucoup d'attention sur ce Message, qui nous a laissés largement dubitatifs.

Tout d'abord le titre "Crédit d'ouvrage pour l'agrandissement de la Patinoire d'entraînement (P2)". J'ai eu beau regarder la surface de glace, je ne vois pas d'agrandissement de cette Patinoire à proprement dit. Dès locaux annexes, certes, mais déjà là, il y a un problème. Le titre du Message ne correspond pas au contenu, en tout cas pour ce qui est mis en exergue. Je trouve cela quand même un peu fort.

Concernant la répartition des infrastructures. Que l'allée du Cimetière soit répartie moitié-moitié entre la P1 et la P2, je veux bien, on ne va pas rentrer dans des chiffres d'épiciers. Par contre, il y a quand même beaucoup de points en suspens:

- l'exploitation du site après construction;
- la gestion des locaux communs. On nous explique que ce n'est pas possible à ce stade, ce n'est pas clair, mais pourquoi? Parce que l'on ne dispose pas de plans des futures constructions? Je n'arrive pas à comprendre. C'est un argument, une argutie, ce n'est pas une raison;
- la gestion des déchets à détailler;
- les empiètements pour la P1 à définir et en particulier l'usage des espaces publics que nous mettons à disposition gracieusement;
- le personnel d'exploitation, apparemment la question est réglée. Toutefois, nous le soulignons.

Concernant la location et les revenus. Bien! On a des garanties, mais quoi? Quels revenus? Qu'est-ce que ça va nous coûter à l'exploitation? Qu'est-ce que ça va nous coûter à l'amortissement? Rien. Comment on construit un parking? On va investir en tout 21 millions de francs et on ne sait même pas ce que ça va nous rapporter. Est-ce que ce parking va couvrir ces frais, va-t-il s'amortir par son exploitation? Aucune information.

Au sujet du parcage, nous déplorons qu'il n'y ait pas un concept global avec les acteurs privés, notamment pour les décomptes de places libres etc., qu'il n'y ait pas de gestion commune de ces places. On se lance dans une construction sans se donner tous les moyens de savoir où on va dans l'exploitation.

Enfin, concernant la végétalisation. Alors là, on dira que le ridicule ne tue pas. Placer quelques petits plumeaux sur des poteaux pour nous faire croire que c'est une façade végétalisée! Non mais, vous vous moquez de nous [l'intervenant a employé une formulation triviale, laquelle a fait l'objet d'un rappel à l'ordre du Président]? On atteint le sommet du ridicule. Vous n'avez jamais vu une façade végétalisée? Et puis en hiver, dès qu'il y aura un coup de froid ou un coup de sec, ça va être magnifique. Là, nous demandons un concept global complet parce que le plan est un peu trompeur. Si on prend la voie de chemin de fer comme une zone verte, on risque d'être déçus. Ensuite, c'est une zone à très forte densité de circulation. La surface verte du terrain de foot, eh bien, c'est un gazon synthétique, etc. Nous demandons donc un concept global de végétalisation parce que l'on est dans un enfer de goudron, de béton, de verre, de métal, et de circulation. C'est cela que l'on réserve aux sportifs? La pollution, etc.? Je pense que les conditions de vie que l'on accorde aux pensionnaires de Saint-Léonard sont bien meilleures!

Nous en arrivons à la conclusion que pour répondre à tous ces points, qui doivent être résolus, nous demandons le renvoi du Message, sans contester la nécessité de créer ces équipements.

#### Rapport du groupe libéral-radical

**Gex Jean-Noël** (PLR). A la lecture du titre, je croyais aussi que l'on aurait pu rêver, 25 millions de francs pour le sport! Mais, très vite, à la lecture du Message, on a déchanté. L'agrandissement de la Patinoire est lié en fait au déplacement du Service des sports, à la création de surfaces administratives et, accessoirement, à la construction de deux vestiaires qui n'avaient pas été construits à l'origine.

Tout le reste concerne des travaux d'infrastructure liés à l'exploitation de la nouvelle Patinoire, donc de la P1: bassin de rétention, concept énergétique, construction du parking, accessibilité en cas de manifestations, place des sports qui en fait est un rattrapage du fameux projet qui avait développé en 1990. J'en perds presque mes mots, c'est vraiment un vieux projet que l'on a repoussé, repoussé et repoussé.

Soit, en fait, 24,6 millions de francs contenant les reliquats de la P1 pour 1'110'000 francs. Là-dedans, il y a la dépollution, l'évacuation des eaux, le concept énergétique. Une Agora qui finalement ne correspond plus au projet initial parce qu'elle a été amputée de sa liaison avec le stade Saint-Léonard, car effectivement, on a perdu la subvention du PA3 de l'Agglo.

Au final, dans ce Message, impossible de connaître le coût du parking, celui de l'Agora et celui de l'agrandissement de la P2. Trois projets pourtant chiffrés dans le crédit d'étude que nous avons voté en septembre 2017.

Concernant l'impact sur le compte de fonctionnement, l'absence de convention entre les propriétaires de L'Antre SA et de la Commune, l'opacité du concept énergétique, l'absence de calcul de rendement sur le parking empêchent une vision claire de la charge financière de ce projet. Il y a beaucoup d'inconnues pour générer de l'enthousiasme pour ce projet.

Le groupe acceptera toutefois l'entrée en matière de ce Message, car nous sommes conscients de l'aspect "carte de visite" de ce projet, et il serait dommageable pour la Ville de le retarder.

Nous nous posons quelques questions:

- Avec le déplacement des arrêts de bus sur la rue de Morat, que va faire la commune pour rendre le Cimetière accessible aux personnes âgées?
- Hors manifestations, restera-t-il des places de parc pour les bus touristiques?
- Restera-t-il des places de parc pour les camping-cars des visiteurs de la ville?

Pour terminer, voici quelques recommandations. Nous demandons de porter une attention particulière au passage entre les terrains synthétiques et les vestiaires du stade Saint-Léonard. Le passage des bus va engendrer un danger supplémentaire pour les jeunes utilisateurs du stade. Enfin, l'accessibilité aux terrains synthétiques -je parle en connaissance, parce que mon fils a joué sur ces terrains synthétiques- devrait être garantie, même en cas de manifestations à la Patinoire.

PROVISoire

### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). Le groupe CG-PCS ne conteste évidemment pas non plus la nécessité et l'intérêt de réaménager l'ensemble du site, mais il est vrai que ce Message a suscité aussi beaucoup de questions. Nous avons malheureusement trouvé trop peu de réponses car, finalement, c'est surtout ce qui n'est pas dit qui pose problème.

Ce projet est complexe. Il implique de nombreux aspects sur lesquels n'avons souvent que des réponses assez partielles ou assez sommaires. Je répète ces aspects: il y a évidemment d'abord l'aspect sportif, il y a l'énergie, la mobilité, le stationnement, les transports publics, l'aspect administratif, les aspects d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et enfin, les aspects financiers et d'exploitation. Si vous le permettez, je les reprends un peu plus systématiquement.

Aspect sportif. Là oui, il n'y a pas grandes discussions. La nécessité et l'utilité de cette infrastructure est aujourd'hui bien établie en termes de locaux, de locaux techniques, de vestiaires, d'accès et de sortie de secours. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de contestations ou d'échanges à avoir.

Aspect énergie. Au niveau de l'énergie, je pense qu'un bel effort a été fait pour disposer d'un véritable concept énergétique global. L'idée de faire du chaud avec du froid ou l'inverse, du chauffage à distance, des panneaux solaires, l'effort est important et il mérite d'être signalé.

Aspects mobilité et stationnement. Là, nous commençons à avoir pas mal de difficultés. On peut tolérer l'idée d'avoir un nombre de places quasi équivalent à ce que l'on a aujourd'hui. Cependant, on nous dit en même temps que ce parking doit quand même être du P&R. Alors, qu'en est-il? Peut-être deux ans, peut-être cinq ans, on ne sait pas combien, on ne sait pas quand, on ne sait pas sur quelle surface, si c'est un étage, deux étages, tous les étages? On ne sait rien non plus, comme l'a relevé M. G. Bourgarel, du rendement escompté. Il faudrait au moins que ce parking rapporte quand même un peu quelque chose. On ne sait pas non plus s'il y a des locations, s'il y a des choses qui ont été prévues avec L'Antre SA ou avec d'autres partenaires. Cela aurait été quand même assez intéressant de connaître tous ces aspects. Effectivement, il manque un concept global du parcage sur l'ensemble du site, et pas seulement sur le site de la Patinoire, mais aussi les parkings des centres commerciaux.

C'est identique pour les transports publics: On nous dit que l'on veut simplement mettre la ligne n° 1 sur la rue de Morat. Qu'en est-il du Cimetière? De l'emplacement des arrêts? De l'aménagement des arrêts? Il y aura là des arrêts importants et il faut que l'espace soit suffisant, notamment en sortie de match. Il y aura plusieurs centaines de personnes qui attendront un bus. Nous n'avons pas l'impression que cela a été tellement bien réfléchi ou bien étudié.

Un autre aspect qui est cité, mais aussi de manière beaucoup trop générale: on garantit qu'il y aura l'aspect piétonnier et qu'il y aura un aspect aux vélos, mais on ne dit rien comment. Il n'y a rien pour dire comment, il n'y a rien pour dire quel type d'aménagement, il n'y a rien ... Est-ce que cela sera un site séparé? Est-ce que cela sera un site propre? Est-ce que qu'il y aura peut-être un moyen de le végétaliser? Quel sera le type de revêtement, ou je ne sais pas, le type de signalisation? Là aussi, nous sommes dans le vague, alors qu'effectivement, les dépenses prévues sont quand même extrêmement élevées.

Aspect administratif. Il ne faut pas le nier, il n'est pas très contestable non plus. Le regroupement du Service des sports en un seul endroit est effectivement plutôt une bonne idée, en termes d'organisation, de conduite et de disponibilité des employés. C'est une bonne chose, ainsi que la location du deuxième étage. Pouvoir mettre à disposition des locaux pour des fédérations sportives est une excellente idée. Cependant, là encore, pas de rendement escompté, pas de calcul de rentabilité à plus ou moins long terme. En outre, rien n'est dit dans le texte sur la taille des surfaces qui seront louées. Nous avons, certes, ce prix du marché de 200 francs. Je ne connais pas exactement le marché pour cet endroit précis, mais cela me paraît quand même relativement bas pour Fribourg.

L'utilisation de la Halle des fêtes. Evidemment que cela ne figure pas du tout dans le projet, mais c'est quand même peut-être une question au sujet de laquelle on aimerait avoir quelques éclaircissements.

Au niveau de l'architecture, de l'urbanisme, des aménagements. C'est une architecture fonctionnelle évidemment, qui n'a pas de recherche de qualité intrinsèque. C'est un site sportif, certes, mais est-ce que l'on n'aurait pas pu en faire plus qu'une simple végétalisation d'une des façades du parking? On connaît quelques centres sportifs qui sont aussi des bâtiments architecturaux assez remarquables. On reste un petit peu sur notre faim! Il faut rester cohérent et unitaire avec l'ensemble de l'Agora, telle qu'elle existe déjà. C'est clair. Il est effectivement assez logique que l'on n'ait pas prévu d'aménagements importants sur la place, qui doit rester fonctionnelle comme lieu de rassemblement de beaucoup de personnes et de circulation des foules parfois importantes. Ne pas trop la fractionner paraît aussi assez logique, ne pas mettre des obstacles inutiles comme des arbres, de la végétalisation, etc. Le quartier est quand même assez vert, même si cet espace-là sera très minéral. L'ensemble du quartier dispose de passablement de verdure, comme le Cimetière, le parc de la Poya, ou un petit peu plus loin, du côté de Granges-Paccot aussi. Une suggestion que nous pourrions faire, c'est que cette Agora soit en face des aménagements très simples, très minimes, pour favoriser la pratique des sports de rue. On pourrait avoir un espace pour le basket, pour le hockey ou pour le football de rue. Même si ce sont des surfaces goudronnées, cela peut tout à fait convenir, et évidemment en libre accès.

Pour terminer, j'en viens finalement au dernier point, qui est évidemment le plus délicat et le plus sérieux. Il s'agit de toute la question de l'exploitation. Evidemment, nous déplorons fortement le fait que la convention d'exploitation ne soit pas encore signée et en vigueur avec L'Antre SA. C'est anormal et nous l'avons déjà dit et redit lors du budget. L'attitude de L'Antre SA est vraiment désagréable et on a vraiment le sentiment que la Ville s'est laissée un peu bernier, notamment par le refus de L'Antre SA de s'engager pour l'aménagement du site et la volonté pas forcément explicite, mais en tout cas implicite, de profiter au maximum de la Ville en exigeant des tas de privilèges qui n'ont aujourd'hui plus lieu d'être. Il faut bien le dire. Cette attitude arrogante de L'Antre SA, qui a beaucoup trop tendance à se considérer comme au-dessus des lois et des règlements communaux, est difficilement tolérable. Je le dirai avec une certaine force aussi. Je veux donc que la Ville et le Conseil communal, en particulier, maintiennent des exigences très fermes face à cette société. Elle a eu son DDP et tout ce qu'elle voulait. Maintenant, elle doit aussi respecter les engagements qu'elle a pris et évidemment supprimer tous les passe-droits ou tous les avantages indus.

Les coûts de la construction. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais je partage aussi les avis précédents. On a trop peu d'indications, notamment sur ce que représente chacun des divers objets présentés. Il aurait été assez utile de pouvoir un peu mieux voir ce que représentent le parking, l'agrandissement, les locaux de locations, les aménagements, etc.

Cela dit, nous soutiendrons malgré tout ce projet.

**Rugo Claudio (PA).** Si j'écoute MM. M. Page et G. Bourgarel, je peux résumer que ce Message est bâclé. Il a été écrit trop vite. Pour ma part, je dois décliner forfait. Ayant reçu cinq Messages, j'ai pu m'attaquer au règlement concernant l'AES, comme vous avez pu le constater hier. Cependant, je n'ai pas pu lire les Message n° 38 et 39. Ce sont beaucoup trop d'objets pour un seul politicien. Nous sommes deux dans ce cas-là, M. J.-J. Métrailler et moi-même. Il n'a pas encore pris la parole sur ce sujet, mais j'espère que vous comprenez que nous sommes des politiciens de milice. En tant que musicien - j'enseigne jusqu'à 20.30 heures-, je me libère des semaines à l'avance pour être à l'heure et qu'est-ce que l'on fait? On bourre, on bourre, on nous demande de venir avant et on bourre encore une fois. Je vous demande de nous respecter. La preuve, c'est que sur 80, on est 60 en début de séance. Je m'excuse mais ce n'est pas assez à mon avis. Rameutez vos troupes, il faut qu'elles soient présentes. Je vous remercie de m'avoir écouté.

**Jelk Guy-Noël (PS).** Je parle à titre personnel et déclare mon lien d'intérêt avec l'objet traité. Je suis membre de la Commission des sports. Voilà de nombreuses années que le plateau de Saint-Léonard fait l'objet de récurrentes discussions au sein de notre Commission. Avec ce crédit d'ouvrage, que nous présente le Conseil communal, j'ai le sentiment que l'on arrive enfin à une solution qui paraît cohérente. Les trois sports majeurs que sont le football, le hockey sur glace et le basket seront bien délimités par trois grandes surfaces se jouxtant. La place du Fair-Play devient un espace intéressant. Cependant, cette place doit-elle vraiment rester aussi vide lorsqu'aucune manifestation ne s'y déroule? Ne serait-il pas envisageable de l'enrichir de grands bacs dans lesquels il serait possible de planter des arbres, qui pourraient atteindre une certaine envergure? Ceci dans le respect architectural désiré. Ces bacs devraient bien évidemment pouvoir être déplaçables afin de laisser une place entièrement libre lors de manifestations. Je vous remercie pour votre réponse.

**Schenker Claude (PDC/PVL).** A titre personnel également, je soutiendrai le renvoi demandé par les Verts. Je n'ai rien contre la Patinoire, tout au contraire. En revanche, j'aurais souhaité des renseignements sur la Halle des fêtes et sur une future rentabilisation par la Ville. J'aurais aussi souhaité un peu plus de précisions sur les accès, parce que l'accès au parking envisagé me semble se faire principalement par une allée que l'on nous annonce peut-être fermée durant les matchs. Ensuite, et peut-être surtout, des montants des 6 millions de francs pour les espaces publics et de 10 millions de francs pour un parking nommé P&R, mais qui ressemble plutôt à un parking des années 70. Le Canton, qui va nous interdire de l'employer comme P&R dans cinq ans à peu près, me semble quelque chose à revoir.

**Vonlanthen Marc (PS).** J'aurais aimé juste revenir sur l'un ou l'autre des points qui ont été mis en avant durant la discussion générale. Je les prends pêle-mêle.

1. Concernant les finances, certaines des personnes ont mis en avant les difficultés liées aux finances, notamment à l'incertitude de liée au parking. Personnellement je m'étonne un peu que certaines de ces personnes, qui ont attaqué le plus vertement le parking et ces investissements, soient des membres de la Commission financière. Toutes ces questions auraient pu être posées bien avant, afin de recevoir les réponses de telle façon à ce que l'on ait les réponses nécessaires pour la présente discussion.

2. Quant à l'aspect énergétique de la Patinoire, j'ai la chance de travailler actuellement en tant que physicien sur un projet de nouvelle politique régionale qui consiste précisément à étudier les Patinoires, véritables gouffres à énergie. Je peux vous assurer que le plan énergétique proposé ici par la Ville, pour cette Patinoire, est vraiment quelque chose de réfléchi. La plupart de l'énergie dont nous avons besoin dans cette Patinoire est l'énergie pour le groupe de froid, donc pour refroidir la glace. Cette chaleur qui est ensuite dégagée va être réinjectée soit pour chauffer les bâtiments, soit dans le chauffage à distance. Personnellement, je ne vois pas ce que l'on peut faire de beaucoup mieux à ce sujet-là.
3. Au sujet de la végétalisation, là aussi j'ai la chance, tant dans ce projet dont je viens de vous parler qu'en tant que Président de Pro Natura, de pouvoir vous dire que, du point de vue énergétique, dans des endroits comme ces infrastructures il y a des gros écarts thermiques qui se font. Ils sont dus à l'exploitation. Il est tout simplement difficile de végétaliser ce genre de façade. Alors, bien sûr, on pourrait y mettre des plantes qui résistent à ce genre d'écarts thermiques. Naturellement, il faudrait aller chercher ces plantes ailleurs car ça ne serait pas des plantes indigènes. Personnellement, du point de vue de mes valeurs écologiques, je préfère ne pas végétaliser une façade si ce n'est pas possible de le faire plutôt qu'aller chercher ailleurs des plantes pour le faire.
4. Comme l'a dit le rapporteur de notre groupe, il est vrai que L'Antre SA a eu une attitude que je qualifie également de lamentable en ne voulant pas entrer en discussion sur les aménagements qui vont être faits. Je crois que le mot n'est pas exagéré. Néanmoins, que voulez-vous que fasse la Ville? La Ville a pris acte de cette non-entrée en matière de la part de L'Antre SA. Je salue la volonté de la Ville de tout de même aller de l'avant avec ce projet et de proposer à la population des infrastructures qui tiennent la route le plus rapidement possible.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Je vous remercie pour toutes vos remarques. Sachez qu'à peu près chacune d'entre elles a également été discutée dans le cadre des différentes séances que nous avons eues en interne à la Commune et avec L'Antre SA. Néanmoins, nous sommes convaincus que nous pouvons vous présenter, comme cela a été dit et soutenu par MM. C. Allenspach et M. Vonlanthen, une amélioration de ce site sportif, que nous aimerions développer comme une carte de visite.

M. J.-F. Python demande à ce qu'un concept global sur tout le site soit plus lisible. Ce que vous avez pu lire dans le PAD de Saint-Léonard vous donne déjà des informations sur la manière dont ce site devrait être aménagé. Malheureusement, nous ne pouvons pas encore vous présenter le PAD concernant les Abattoirs car il n'est pas encore présentable en l'état.

Vous avez soutenu et relevé le concept global énergétique. Oui, c'est un concept qui va au-delà du chauffage d'un seul bâtiment. Ce concept est vraiment global à plusieurs titres, que ce soit le chauffage, la réutilisation de la chaleur que produit la production de la glace jusqu'au rejet dans le CAD dans le cas où nous aurions trop de chaleur et puis d'aller chercher de la chaleur dans le CAD pour les moments où nous n'aurions pas assez de chaleur sur ce site-là. Sachez que ce concept énergétique est aussi déjà pensé pour le PAD des Abattoirs, appelé H2IéO.

Vous avez posé la question de savoir pourquoi les 400'000 francs n'étaient pas pris en charge par les taxes. Nous sommes en train de faire des travaux sur un domaine privé/communal et tout ce qui est sur le domaine privé/communal ne peut pas être financé par des taxes.

Au sujet des façades, plusieurs personnes nous ont fait des remarques. Vous m'avez donné une proposition concrète, je vous en remercie.

Concernant les coûts pour les aménagements extérieurs. Quand on parle d'aménagements extérieurs, il ne faut pas seulement penser en termes d'espaces verts mais vraiment prendre le mot comme il est: les aménagements extérieurs. Je vous cite les chiffres exacts pour ce montant qui est dans ce Message. Il s'agit d'un montant de 3,4 millions de francs et pas 6 millions de francs, comme ça a été dit par quelqu'un. Le montant de 6 millions de francs concernait le premier Message, celui pour le crédit d'étude. Nous avons baissé ce montant parce que, justement, nous n'avons pas eu les participations voulues. En outre, nous avons l'intention de rester dans le cadre financier. Celui-ci est respecté.

- Aménagements extérieurs, mise en forme du terrain: 186'500 francs.
- Construction (installation du chantier, maçonnerie, maçonnerie pour la fondation du portique, maçonnerie pour le bassin de rétention qui se trouve sur l'Agora, construction préfabriquée en acier): 2'650'500 francs. Plus encore d'autres éléments, le revêtement du sol et le dallage en béton. Il est prévu de faire des dalles en béton et pas du goudron.
- Un montant modeste, je l'avoue, pour les jardins: 213'000 francs.
- Installations électriques: 105'000 francs;
- Petits tracés, routes et parcs: 245'000 francs.

Ce qui nous amène à un total de 3'400'000 francs.

Je remercie M. J.-N. Gex qui a mis en avant aussi ce que nous aimerions tenter de faire pour ce site sportif: un site représentant une belle carte de visite. Vous nous demandez pourquoi toutes ces infrastructures sont faites maintenant et intégrées dans le cadre de ce Message. Ce sont des infrastructures que nous aurions de toute façon dû faire parce que nous n'étions pas encore en séparatif et la construction de la P1 a fait que nous nous sommes mis ensemble avec L'Antre SA pour mettre de l'ordre, comme quelqu'un l'a dit, dans toutes les infrastructures qui se trouvent sous les terrains.

M. G. Bourgarel, au nom de votre groupe, vous appelez à renvoyer ce Message. La majorité des éléments concernent mon collègue qui interviendra tout à l'heure. Par contre, vous avez aussi mis en avant la question des espaces et de la végétalisation. Je peux vous dire que le choix de la Commune s'est porté sur un espace ouvert, accessible à tous, mais pas végétalisé. C'est un choix que nous avons fait. Vous vous étonnez, comme M. J.-N. Gex, du titre "agrandissement". Oui, il y a des agrandissements au niveau du rez-de-chaussée avec des vestiaires et sur les deux étages supérieurs. Cependant, je le conçois, nous aurions peut-être dû écrire "extension".

M. M. Page, vous faites allusion à une architecture fonctionnelle. Oui, c'était le choix de ne pas mettre encore plus d'argent pour une architecture de haute gamme et de haut vol. Oui, nous avons voulu composer avec une architecture fonctionnelle qui sert à sa cause, c'est-à-dire un parking. Même un concours ne nous aurait probablement pas apporté beaucoup plus de solutions.

Concernant la non-participation de L'Antre SA pour les espaces publics ou pour les aménagements extérieurs, elle est contrebalancée par des participations négociées concernant d'autres investissements. Vous les avez vus à la page 18 du Message. Nous avons négocié chaque investissement. Là où nous étions convaincus, où il était indiscutable que les frais servent aussi à la P1, nous avons négocié

point après point. Cette non-participation est contrebalancée par des participations négociées concernant d'autres investissements, dans le cadre du contracting énergétique et dans le cadre de conventions encore à conclure.

J'en arrive aux conclusions. Si nous devons vous présenter le Message plus tard, nous vous présenterions, j'en suis convaincue, la même proposition pour les espaces extérieurs parce que le choix a été fait. C'est un choix qui est en faveur d'un grand espace libre.

Nous aurions pu vous présenter le PAD du site des Abattoirs ou un contracting signé, mais la construction de la P1 est en cours et nous profitons des synergies et des coûts qui sont économisés, et cela n'est pas rien.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale, de la Mobilité et des Sports.** Tout d'abord, je tiens à remercier le Président de la Commission de l'édilité et la Présidente de la Commission financière pour les deux rapports qui ont été lus et pour le soutien des Commissions.

M. J.-F. Python, je vous remercie de trouver adéquate cette large place qui laissera aux usagers la possibilité d'animer cette future place du Fair-Play puisque le Conseil communal a validé une proposition d'un membre de la Commission des sports. Cette place s'appellera la place du Fair-Play.

Je réponds en une fois à toutes les questions en lien avec la Halle des fêtes. Vous pourrez lire dans le rapport de gestion 2018 un paragraphe sur cette halle. Il est prévu, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, que l'exploitation de la Halle de fêtes revienne dans le giron du Service des sports. Il est prévu qu'elle devienne une installation sportive d'appoint. Aujourd'hui, nous avons encore de nombreux clubs pour lesquels nous louons des heures de sports dans des halles du canton, des heures à haut prix, je dirais. Cela sera très positif de pouvoir rapatrier une partie de ces heures dans cette salle. Nous pourrions bien entendu l'utiliser pour faire de l'événementiel institutionnel. Le but n'étant pas de concurrencer Forum, par exemple. Il y a bien entendu la problématique des lotos, qui semblent peut-être désuets mais qui ne le sont pas du tout. Les lotos sont très importants pour les sociétés locales. Je me suis laissé dire que les lotos organisés par l'Intersociétés rapportent bon an mal an environ 250'000 francs par année aux sociétés locales. Aussi, je dirais qu'il y a un plan A, un plan B et une interrogation que j'ai depuis deux semaines seulement. Le plan A, c'était de déménager les activités de la Halle des fêtes et des lotos à Forum. C'est vrai qu'à Forum, il y a eu des va-et-vient et beaucoup de temps nécessaire pour obtenir des réponses assez claires. Le plan B consistait à ce que la Ville gère la Halle des fêtes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et que le Service des sports l'exploite comme halle sportive d'appoint, pour l'événementiel institutionnel avec la location d'environ 40 dimanches par année pour les lotos des sociétés. Le point d'interrogation, qui est venu comme un nuage au-dessus de tout ça, c'est que j'ai appris il y a deux semaines la modification au niveau fédéral de la législation, notamment sur la loi sur les jeux d'argent et sur son règlement d'application. Je suis en train d'en faire l'analyse. Il pourrait y avoir des incidences très importantes et non négligeables sur l'organisation de lotos dans tout le canton de Fribourg et donc aussi dans la Halle des fêtes. Cela pourrait remettre en question tout ou partie des plans A ou B. Je suis désolé de ne pas pouvoir en dire plus, c'est en cours d'analyse pour ce qui est du point d'interrogation.

Le parking, la mobilité douce et le transport individuel motorisé. Je dirais que, de manière générale, pour les aspects de mobilité, j'aimerais vous répondre que vous avez raison. Il y a de l'imperfection dans les concepts de mobilité toutes catégories d'usagers confondus dans ce projet. Cependant, je pense que vous êtes assez perspicaces pour vous rendre compte que nous sommes en périphérie de

la frontière communale. Il y a donc des incidences globales que nous ne pouvons gérer que de manière locale. Dans la mesure où nous ne pouvons que gérer de manière locale des conséquences globales, cela donne un projet imparfait. Si vous me permettez, je n'irai pas plus loin dans ces considérations mais je suis sûr que chacun-e d'entre vous a pu comprendre ce que je voulais dire.

D'une manière générale aussi, je répondrai à la problématique des P&R, parc+bus et parc+rail, puisque ce sont deux problématiques distinctes. En effet, aujourd'hui, à cet endroit, nous avons un P&R qui sert à faire du voiture/bus, si vous me permettez le raccourci, et un P&R qui fait du train/voiture. Alors, dans le cadre du projet d'Agglomération, le parc+bus doit être déménagé en périphérie de ville. Quand je parle de ville, je parle du périmètre de l'agglomération sur la commune de Granges-Paccot. Ce parc+bus ou P&R doit finalement être situé au terminus de la ligne de transports publics structurante, la ligne n° 1. C'est la définition même d'une ligne de P&R: un parking situé en périphérie de ville connecté à une ligne structurante de transports publics. Aussi, pour cette partie-là, la question est réglée.

Il reste le parc+rail. Ce n'est pas l'autonomie communale qui peut le décider. Les CFF et le Canton décident, dans leur planification, où l'on met des P&R. Je me permets aussi dans cette enceinte de paraphraser feu le Conseiller d'Etat vaudois, Jean-Claude Mermoud, UDC, qui, au début des années 2000, sur la Radio Suisse Romande disait "*aller travailler à Lausanne en voiture en se parquant en périphérie c'est fini. Vous irez en voiture depuis votre village dans un chef-lieu de district, et depuis du chef-lieu de district vous prendrez le train ou le RER pour aller à Lausanne*". C'est exactement ce que le Canton est en train de faire en développant le RER fribourgeois. Vous avez dit, Mme la Présidente de la Commission financière, que l'on était en trop grande centralité. Je donne un exemple pour faire court. Vous irez de Cheyres à Estavayer en voiture, à Estavayer vous laisserez votre voiture sur un P&R et puis là, vous prendrez le RER pour venir travailler dans l'Agglomération fribourgeoise. Je pense que pour ces aspects-là, j'ai répondu de manière globale.

M. P. Marchioni, comme d'autres orateurs, vous avez déploré d'une manière générale qu'il n'y ait pas aujourd'hui une convention d'exploitation ficelée. Vous savez que l'on a dû travailler dur et dans l'urgence. Cela fait à peine une année que vous avez accepté le Message de la P1. Il a fallu pendant cette année-là négocier le DDP, qui a été finalisé fin décembre 2018. Les premiers mois de l'année ont été consacrés à négocier le contracting énergétique. J'ai entendu dans cette enceinte beaucoup de compliments, et le dernier émanait de M. M. Vonlanthen, par rapport à ce contracting énergétique et à ce concept énergétique qui se veut et qui sera exemplaire au niveau suisse. Il est vrai, vous avez raison, nous n'avons pas encore réussi à rédiger la convention d'exploitation, mais il est évident que c'est un sujet complexe et que les négociateurs étant les mêmes, nous n'avons pas tout pu faire à la fois.

Concernant l'arrêt de bus. Je réponds également à la question de M. P. Marchioni de savoir pourquoi nous n'allons plus desservir le Cimetière. Selon nos comptages, il y a environ 200 personnes qui montent et 200 personnes qui descendent à cet arrêt. Sur ces personnes, 20 en moyenne allaient au cimetière. Je crois que c'est M. C. Allenspach qui a dit qu'il était juste de mettre cette ligne de transports publics sur l'axe entre la future halte ferroviaire d'Agy et la halte Fribourg-Freiburg Poya, en lien avec les infrastructures sportives et les développements urbanistiques. Ce n'est pas pour prêter les gens qui vont au Cimetière que nous l'avons déplacée. D'ailleurs, l'Agglo et les TPF nous ont demandé de la déplacer. Il s'agit simplement de la mettre en lien avec le potentiel maximum d'utilisateurs. Il est vrai aussi qu'une ligne qui n'a pas un bon degré de couverture – ce n'est pas le cas de la ligne n° 1 - coûte aussi plus cher à la collectivité.

Concernant les propos de M. C. Allenspach, j'ai entendu beaucoup de compliments. Je vous remercie pour votre soutien en lien avec les sports populaires. C'est quelque chose qui m'importe également et depuis ces trois années à la Direction des Sports, je me bats pour l'équité et les sports populaires. J'ai entendu vos compliments qui disaient que nous avons mieux pris en compte la politique de stationnement et j'ai entendu vos remarques positives en matière de mobilité et de nouvel arrêt de bus. Bien entendu, je vous remercie pour votre soutien aux 200 places vélos en connexion avec la TransAgglo. Bien sûr, vous avez aussi relevé que l'Agora sera à la disposition des jeunes pour pratiquer des sports urbains et je vous remercie de ce soutien.

M. G. Bourgarel, vous avez raison, la convention d'exploitation reste à faire. L'exploitation du site, claire, simple et limpide entre L'Antre SA, Gottéron et la Ville, est un objectif du Conseil communal. Il faut voir que les éléments sont un peu plus compliqués que cela. On ne va pas pouvoir dire que Gottéron jouera dans la P1 et que les sports populaires seront dans la P2. Ce serait super facile. Un chevauchement va demeurer avec des utilisations publiques de la P1 et des utilisations de Gottéron dans la P2. Aujourd'hui, j'ai entendu un chiffre. En gros, Gottéron utilise 45% du temps de glace de la P1, il y a du patinage public dans la P1, il y a aujourd'hui des fois le patinage artistique. Cela demande en effet peut-être des réflexions pour ne pas monter une usine à gaz pour faire cela, mais nous en sommes conscients et nous allons faire de notre mieux. Un groupe de travail a été composé à cette fin. Je n'ai pas le nom de toutes les personnes qui y participeront, mais ce groupe est composé notamment du Chef des finances, du Chef de projet, du Chef de Service des sports. Ils y représenteront la Ville.

Vous avez raison, les empiètements sont un sujet. Mme la Présidente de la Commission financière l'a aussi dit. Nous négocions. C'est bien entendu le Conseil communal qui prendra la position définitive y relative. En tant que Directeur de la Police locale, sachez que je porte une très grande attention à ce que nos règlements soient conformes aux lois cantonales et j'entends que les lois et les règlements soient appliqués.

Concernant les revenus, vous avez raison M. G. Bourgarel, nous n'avons pas encore de concept d'exploitation qui permette de vous les expliciter, tout simplement parce que vous avez vu qu'il y a une rocade. Vous connaissez les tarifs de stationnement du P&R, ils sont dérisoires. Si on construisait un parking en ouvrage pour du P&R, ce ne serait simplement pas rentable. On ne le construit pas pour du P&R puisque pendant une phase minimale de l'existence de ce parking, il y aura du P&R. Bien entendu qu'ensuite, vous avez vu que dans le projet de la piscine, il y a 22'000 m<sup>2</sup> qui vont être construits, il y a 116 places aujourd'hui sur le site des Abattoirs. Une partie de ces 283 places sera mise à disposition du site des Abattoirs. Il y aura donc, avec la politique de stationnement, la possibilité pour les locataires du site de louer des places de parc, certes, pas beaucoup mais elles le seront au prix du marché. Il y aura certainement des revenus mais, c'est vrai, ils arriveront plus tard. Vous avez raison, aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure pour vous donner des chiffres. Nous sommes aussi malheureux que vous, ce n'est pas faute de l'avoir voulu. Par contre, nous avons mandaté un expert qui a planché sur des réflexions. Il y a aussi peut-être une chose à dire, c'est que c'est la première fois dans l'histoire de cette ville que nous allons construire un parking. La Commune a toujours laissé des privés le faire. Cela va être une expérience. On ne va peut-être pas être très bons cette fois. Cependant, peut-être que c'est le moment ou jamais que l'on sache le faire aussi.

M. J.-N. Gex, je vous remercie de soutenir le déplacement des locaux du Service des sports. Je vous remercie de considérer que nous faisons du rattrapage avec la place du Fair-Play. Vous relevez l'absence de convention, j'en ai abondamment parlé. Vous relevez les calculs de rendement du parking, j'en ai assez longuement parlé. Vous avez parlé des arrêts de bus, j'ai déjà répondu. Au sujet des places de stationnement pour les bus touristiques, j'avoue ne pas être en mesure de vous répondre précisément, mais j'ai le sentiment que l'on pourra garder en partie des arrêts pour les bus touristiques.

Au sujet des places pour les camping-cars. A ma connaissance, il n'y a aucune place légalisée en ville de Fribourg pour ces derniers. C'est un sujet qui m'a occupé l'année passée, parce que vous savez et vous connaissez mon credo pour le développement touristique de cette ville. C'est vrai que l'exiguïté du territoire communal, le peu d'espaces libres, fait que c'est un point faible de la politique de mobilité de la ville de Fribourg d'une manière générale.

Pour ce qui est du vestiaire du stade de football de Saint-Léonard, je ferai de mon mieux pour garantir que le projet futur garantisse la sécurité des enfants. En tant que Directeur de la Mobilité et des Sports, c'est le minimum que je puisse faire.

Quant au groupe CG-PCS, il me semble que, d'une manière générale, j'ai répondu à l'ensemble de ses questions. J'aimerais quand même revenir sur le point du concept global de stationnement du site. Le plateau d'Agy, est situé sur deux communes. Vous connaissez les noms des deux communes. Il y avait un Plan directeur qui a lié ces deux communes et qui a été mis en vigueur en 2006. Chaque fois qu'il y a eu des mises à l'enquête, les autorités compétentes auraient dû intégrer les dispositions du dit Plan directeur dans les permis de construire, par exemple. J'ai le sentiment que dans une commune, cela a été fait d'une manière correcte, mais que dans l'autre, c'était peut-être moins le cas. Cela fait que nous avons 3'000 places de stationnement sur le plateau d'Agy, mais qu'il n'y a pas de gestion commune de ces places. Cela a été relevé au travers de la question "comment allez-vous faire pour gérer les places de la Migros?". Les places de la Migros ne sont pas situées sur la commune de Fribourg et le Conseil communal n'a pas le potentiel, quand il y a un permis de construire pour bâtir une Migros sur une commune voisine, d'appliquer la politique de stationnement. Il y a donc deux politiques différentes à quelques mètres de distance, ce qui donne un résultat imparfait pour la mobilité.

J'ai répondu à la question relative à l'exploitation de la Halle des fêtes. Concernant les aspects privilégiés et l'attitude de L'Antre SA, on en a abondamment parlé et j'espère que les intéressés liront le procès-verbal.

M. C. Rugo, je suis désolé que vous ayez eu beaucoup de travail avant la séance de ce soir. Ma foi, parfois, même quand on est politicien milicien, on doit retrousser les manches. C'est le cas ce soir de toutes celles et ceux qui sont ici.

M. G.-N. Jelk, je vous remercie pour votre soutien.

M. C. Schenker, je crois que j'ai répondu abondamment à la question sur la Halle des fêtes. L'allée qui est fermée durant les matchs, l'allée du Château - je pense que c'est celle-là qui est l'objet de votre question -, je pense qu'entre les lignes, j'ai abondamment répondu aussi à cette question.

Je remercie M. M. Vonlanthen pour son soutien, pour ses compliments et pour son positivisme qui souhaite que nous avancions.

#### Demande de renvoi

**Le Président.** M. G. Bourgarel, au nom du groupe des Verts, maintenez-vous votre demande de renvoi?

**Bourgarel Gilles** (Verts). Oui, M. le Président.

#### Vote

**La demande de renvoi est refusée par 33 voix contre 17 et 11 abstentions.**

**Ont voté en faveur du renvoi: 17** Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Schenker Claude (PDC-PVL), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC)

**Ont voté contre le renvoi: 33** Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Mosoba Immaculée (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus: 11** Fasel Blaise (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Miche François (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Vorlet Philippe (PS)

**N'a pas voté: 1** Krienbühl David (PLR)

#### Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.17 heures à 21.30 heures.

#### Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la demande de renvoi ayant été refusée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 38.

#### Article premier

Pas d'observations. Adopté.

#### Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

**Vote d'ensemble**

**Le Conseil général adopte, par 46 voix contre 6 et 4 abstentions, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo);
- le Message du Conseil communal n° 38 du 19 février 2019;
- le Rapport de la Commission financière;
- le Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

*Arrête:*

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 21'580'000 francs pour le crédit d'ouvrage en vue de l'agrandissement de la Patinoire 2, de la construction du parking et du réaménagement des espaces publics du secteur Saint-Léonard.

**Article 2**

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**Article 3**

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 9 avril 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Julien Vuilleumier

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui: 46** Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté Non: 6** Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Ragusa Francesco (Verts), Vuilleumier Julien (Verts)

**Se sont abstenus: 4** Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL)

**N'ont pas voté: 6** Casazza Raphaël (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Krienbühl David (PLR), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA)

---

## 9. Mesures du Plan d'Agglomération de 2<sup>ème</sup> génération (PA2) - route de la Fonderie – Message n° 39

### Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

#### **de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.**

C'est le 21 mars passé que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter du Message n° 39. Je remercie, comme de tradition, les représentants du Conseil communal, ainsi que l'Ingénieur de Ville, pour tous les éléments explicatifs et complémentaires apportés durant cette séance. Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas sur les informations que vous avez pu y lire.

Enfin, diront certains Conseillers généraux anciens ou actuels. Enfin, le passage supérieur CFF sera reconstruit, enfin le by-pass du carrefour de Beaumont sera réalisé, enfin la ligne n° 7 "Cliniques" pourra être étendue. J'arrêterai ici les "enfin".

Tant la lecture du Message que les explications reçues en séance nous démontrent que la coordination entre les différents services de la Ville et du Canton a été compliquée, mais au final les meilleures solutions ou compromis ont pu être trouvés. Bien que l'élément financier ne soit pas de la compétence de notre Commission, nous nous permettons de constater que, sur ce thème aussi, il semble que les meilleures solutions ont été trouvées. Toutes les questions de détails ont reçu des réponses tout aussi détaillées. Si de nombreuses remarques ont été formulées, aucune proposition formelle n'a été déposée et discutée par la Commission. Toutefois, nous insistons pour que les services communaux veillent à une parfaite exécution du projet. Quelques centimètres de plus ou de moins sur une bande cyclable ou un quai de bus peuvent avoir de graves conséquences.

Toujours au chapitre de l'exécution, nous demandons que tout soit mis en œuvre afin que la coordination avec les autres travaux en cours ou prévus sur des axes routiers importants de la ville ou du Grand Fribourg soit assurée. Il serait regrettable que, par exemple, le chantier interminable de la

route des Arsenaux se poursuive alors que celui de la route de la Fonderie aura déjà débuté. Les conséquences pourraient être encore pires que ce que nous vivons aujourd'hui.

Enfin, la Commission a été satisfaite d'apprendre que des ententes ont pu être trouvées avec Fri-Son, qui a pu ainsi retirer son opposition.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

#### Rapport de la Commission financière

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a siégé le 25 mars passé pour discuter de ce Message n° 39 concernant les mesures du Plan d'Agglomération de 2<sup>ème</sup> génération (PA2) à la route de la Fonderie.

Une fois de plus, je remercie la Directrice de l'Edilité et l'Ingénieur de Ville, M. Fabien Noël, pour leur présence et les explications fournies en séance. Les explications ont été nécessaires parce que le dossier était complexe, comme vous l'aurez certainement remarqué à la lecture du Message.

Cela dit, et malgré cette complexité, la Commission financière a préavis favorablement ce projet.

En soi, il s'agit d'un projet cantonal, qui a fait l'objet d'une décision prise à l'unanimité par le Grand Conseil: une modification d'une route cantonale, compétence du canton normalement déléguée à la Ville. Mais sur cette route se situe un ouvrage d'art, un pont passant sur les voies CFF qui, lui, est de la compétence des CFF, lesquels ont délégué cette modification au Canton.

Les différentes compétences sont d'ailleurs la cause de la répartition des coûts entre les trois entités: le Canton, la Ville et les CFF. On relève, par exemple, l'atténuation au maximum de la pente entre le pont qui doit être surélevé et le reste de la route, qui fonde la participation des CFF aux frais de cette route cantonale. On relève également que le pont n'aurait pas dû concerner la Ville, mais notre Architecte de Ville avait souhaité la continuité du trottoir de la même largeur que sur la route de la Fonderie, souhait parfaitement louable soit dit en passant, et qui fonde une participation financière de la Ville pour le pont également. Bref, c'est complexe, et on voit le résumé des différentes participations financières entre les différentes entités en annexe 3 du Message.

On retiendra que la part de la Ville se monte à 13% du coût total de plus de 13 millions de francs, à savoir, un montant de 1'703'200 francs arrondi à deux millions de francs pour tenir compte d'une réserve pour imprévus et des taxes.

Ces travaux sont intéressants pour notre commune car elle en profite pour aménager un passage en site propre pour les bus, aménager deux bandes cyclables, assainir la route quant au bruit et procéder à l'extension du réseau de chauffage à distance.

Ce projet a fait l'objet d'une procédure de marché public menée par le Canton, en deux temps, d'abord sur le prix, puis sur les autres critères. Les deux lots, à savoir, les aspects routiers et le pont,

ont été attribués à la même entreprise, entreprise qui, nous l'avons appris, utilisera également l'installation de chantier pour permettre d'autres chantiers sur le même périmètre. Cette pratique a une influence sur les prix, les tirant à la baisse, ce qui est intéressant.

La Commission a été interpellée par le montant affecté pour le volet "Acquisitions de terrain" et qui représente environ 20% de frais. L'on nous a expliqué qu'en ville, le coût des terrains est très élevé, mais que pour contenir ces coûts, la Commission d'acquisition des immeubles du canton est intervenue.

Ainsi, c'est à l'unanimité des huit membres présents que la Commission financière a préavisé favorablement l'engagement, par le Conseil communal d'un montant de deux millions de francs en vue de la réalisation du projet de mesures du PA2 à la route de la Fonderie.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** La route cantonale de la Fonderie est un axe prioritaire routier. Elle franchit les trois lignes des chemins de fer des CFF par l'intermédiaire d'un passage supérieur. Cette route est, comme Mme la Présidente de la Commission financière l'a dit, une route cantonale. Mais le Canton a délégué une partie de la compétence à la Ville, mais pas pour les travaux. C'est donc l'Etat qui est le maître d'ouvrage de ces grands travaux. Un crédit a été voté au Grand Conseil pour un montant de 8'290'000 francs. Les CFF prennent en charge 2,4 millions de francs et la Ville un montant de deux millions de francs que le Conseil communal sollicite ce soir. Lors de l'établissement des budgets, un montant de 1,6 million de francs a été porté en investissements III, comme cela a été décrit dans le Message. Cependant, certains éléments n'étaient alors pas encore portés à notre connaissance, ce qui fait que la demande du crédit se monte aujourd'hui à 2 millions de francs.

Pourquoi la Ville doit-elle payer? Pour réaliser deux mesures inscrites au Plan d'Agglomération de deuxième génération:

- 1) aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, secteur ouest;
- 2) mesure d'aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, secteur est.

La route de la Fonderie est, comme je l'ai dit, un axe du réseau structurant urbain et connaît par conséquent des charges de trafic non négligeables au regard de la problématique de mobilité douce. Dans ce contexte, l'aménagement de bandes cyclables dans les deux sens de circulation est préconisé. Cette axe appartient au réseau structurant de l'Agglomération.

Les travaux se feront donc entre le croisement de la route de la Glâne - le carrefour de Beaumont n'est pas concerné - et le croisement de la rue de l'Industrie, sur une longueur totale de 430 mètres. Quelques aménagements mineurs sont également prévus devant la salle de concert de Fri-Son. Mis à part ces aménagements, les travaux comprennent:

- le passage supérieur des CFF qui sera rehaussé et reconstruit;
- l'entretien lourd de la route qui est en mauvais état;
- l'extension du CAD;
- le déplacement et l'adaptation des réseaux des services techniques;
- l'assainissement au bruit.

Le calendrier prévoit des travaux en deux phases durant 24 mois et toujours en maintenant deux voies de circulation.

Je remercie les deux Commissions pour le soutien apporté à ce projet. M. le Président de la Commission de l'édilité l'a décrit et l'a relevé avec justesse, une coordination extrême sera demandée pour le chantier lui-même, mais aussi pour tous les chantiers situés dans ce périmètre. Cependant, le calendrier a tenu compte des autres travaux qui se font actuellement sur ce périmètre.

Je remercie la Commission financière et la Commission de l'édilité pour le soutien apporté à ce Message.

#### Discussion générale et entrée en matière

#### Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Gander Daniel** (UDC). C'est avec attention que notre groupe a étudié le Message n° 39 relatif à la réalisation des multiples et diverses infrastructures projetées à futur sur et aux abords de la route de la Fonderie.

Il nous semble que ce dossier présente toutes les garanties puisque les travaux mentionnés ont été élaborés et approuvés par de nombreuses institutions et de nombreux partenaires, comme:

- la Confédération, par l'OFROU et autres;
- les CFF, par la Division de Lausanne;
- l'Etat de Fribourg, par le DAEC, le SPC, l'Urbanisme, le Service archéologique et Boussole21;
- la Ville de Fribourg, par ses services;
- l'Agglomération de Fribourg;
- et tous les partenaires concernés par les travaux.

De quoi perdre la boussole pour un ouvrage, certes important, mais à l'impact limité par sa grandeur et longueur, contrairement à ce que fût le pont de la Poya.

Présenté au Grand Conseil le 5 février 2019, ce dossier a donc été approuvé à l'unanimité.

Vu le nombre d'intervenants et les décisions déjà prises, nous ne pouvons donc qu'accepter le crédit-cadre qui nous est demandé, lequel sera affecté en particulier à la partie édilitaire. Ces travaux comprennent notamment les diverses infrastructures allant au-delà de la largeur de sept mètres, soit trottoirs, éclairage, plantations et déplacement des services, etc.

Bien que tout semble en parfaite conformité, il nous reste trois questions à poser, soit:

- est-ce qu'un chemin piétonnier et/ou une piste cyclable sont prévus pour relier la route de la Fonderie au site blueFACTORY?
- la voie de bus de la route de la Fonderie supprimera-t-elle le déplacement des bus TPF sur l'avenue du Midi?
- quelle charge totale sera admise pour les véhicules lourds pour le franchissement du pont?

Pour terminer, comme le dossier répond aux divers critères et conformités, notre groupe va l'accepter à l'unanimité. Je vous remercie de votre attention, tout en restant dans l'attente de vos réponses Mme la Conseillère.

#### Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

**Python Jean-Frédéric** (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a étudié le Message n° 39. Il est évident qu'il faut remplacer ce pont de la route cantonale afin que les camions de 40 tonnes puissent le franchir. Il était également correct d'élargir le profil en travers de la chaussée, qui est d'ailleurs un axe principal du réseau routier cantonal traversant la ville.

Tout le monde connaît cette route et sait qu'aux heures de pointe, elle est toujours bouchée. Aujourd'hui, c'est déjà un problème. Certes, la Ville va, avec le Canton, élargir la route. Mais que va-t-il se passer du côté de Fri-Son et du côté du carrefour de Beaumont? Elle va rester étroite. Donc le concept de bus ne fonctionnera pas vraiment mieux. Nous pouvons constater que deux arrêts de bus sont prévus sur ce tronçon de route: l'un du côté de blueFACTORY et l'autre du côté de la route Saint-Nicolas-de-Flüe. Pour la première, nous souhaitons que la liaison en direction de blueFACTORY soit nettement améliorée afin que cet arrêt devienne vraiment attractif pour les usagers. De même, il faut déplacer le passage piétons en direction du pont car les piétons vont prendre le chemin le plus court, c'est-à-dire là où il y a le trottoir actuel sur la route des Daillettes. C'est tout simplement logique. Pour l'arrêt du côté de la route Saint-Nicolas-de-Flüe, nous avons un grand souci car il est si mal placé qu'il est beaucoup trop loin de la route des Cliniques, voire 300-400 mètres. De même, il est mal placé aussi par rapport à la route des Daillettes, également plus de 300 mètres. Pour nous, c'est un problème de fonctionnement. De plus, des bus seront bloqués avec le giratoire du côté Charmettes car là, il n'y a pas de voie de bus. Les bus seront également bloqués du côté du carrefour de Beaumont car la voie de bus n'est pas continue. Nous demandons une sérieuse étude pour permettre effectivement une amélioration des voies de bus de ce côté-là. Nous proposons à la Ville de compléter les études afin d'élargir, dans un futur proche, la branche du carrefour de Beaumont de telle manière que des bus en direction de Villars puissent s'arrêter de manière prioritaire et avancer jusqu'aux feux.

De même, nous demandons à la Ville d'étudier avec l'Agglomération le tracé de cette future ligne tangentielle car, avec le tracé proposé, les bus seront pris dans les bouchons. De plus, pour une très grande partie des utilisateurs des transports en commun, ce tracé sera vraiment moins attractif. Dans d'autres villes, l'exemple a démontré que ces lignes tangentielles ne fonctionnent qu'aux heures de pointe, sinon pas vraiment.

Est-ce que nous voulons vraiment péjorer le transport en commun pour autant d'habitants, pour gagner 40 à 60 secondes? L'arrêt de bus à la route Saint-Nicolas-de-Flüe doit vraiment être réétudié.

Abschliessend möchten wir auch erwähnen, dass diese stark befahrene Kantonsstrasse auch in Richtung Marly eine kombinierte Langsamverkehrsachse erhalten sollte. Wir wünschen aus Sicherheitsgründen, dass der Gehweg und der Fahrradstreifen gemeinsam wie eine richtige Langsamverkehrsachse realisiert wird um unsere Langsamverkehrsbenutzer zu schützen. Dieses Projekt könnte noch angepasst werden. Dies sind Verbesserungsvorschläge, welche die Stadt auch noch heute ins Projekt einfliessen lassen kann. Vorallem sind es Vorschläge, welche die Stadt für weitere Entwicklungen dieser Tangentielle-Buslinie mit der Agglomeration untersuchen muss. Die Option, die Linienführung über die Klinikstrasse muss unbedingt geprüft werden.

C'est avec ces remarques et propositions d'amélioration que notre groupe va soutenir ce crédit d'investissement.

#### Rapport du groupe des Verts

**Collaud Oliver** (Verts). Le groupe des Verts a étudié bien sûr avec attention ce Message. Il le soutient pleinement, autant sur le fond que sur la forme.

Nous partageons pour l'essentiel les avis de la Commission financière et de la Commission de l'édilité. Par rapport à la Commission de l'édilité j'ajouterais un "enfin", enfin un Message qui présente sérieusement les enjeux environnementaux d'une construction en ville de Fribourg. Il y a quasiment une page et demie sur les aspects environnementaux de cette construction, nous en sommes très heureux. Il est évident que les choses aient été étudiées avant, mais là elles sont présentées et nous pensons que c'est une bonne chose.

En ce qui concerne l'étude de durabilité qui a été faite par le Canton ou l'évaluation de la durabilité selon Boussole21, on aimerait que même dans des projets mixtes Canton/Commune que la Commune fasse une analyse propre de la durabilité des projets, parce qu'en fonction des différentes échelles régionale, locale ou cantonale, l'évaluation finale, d'après Boussole21, n'est pas forcément la même, notamment d'un point de vue financier.

Le groupe des Verts est heureux de la création d'une nouvelle infrastructure dédiée au cyclisme et de voies de circulation prioritaires pour les bus en mixte avec les vélos.

Nous demandons qu'un soin particulier soit apporté à la géométrie des voies cyclables, notamment aux abords des carrefours et éviter certaines incohérences ou certaines incompréhensions qui peuvent exister, notamment si on prend un exemple malheureux tel que le carrefour cycliste qui se trouve devant l'Esplanade de l'Ancienne-Gare. Pour tourner à gauche en venant de la route des Arsenaux, le virage est quasiment à 90 degrés. A vélo, on arrive à peu près entre 17 et 30 km/heure à cet endroit. Un tel virage est peu approprié. On aimerait qu'une solution de géométrie cohérente soit proposée aux cyclistes dans les voies.

En ce qui concerne les arrêts de bus, on est heureux que blueFACTORY soit enfin desservi un peu par un arrêt de bus. Un peu, parce qu'il faudrait quand même s'assurer qu'à blueFACTORY, on laisse ouvert le portail, qui est parfois fermé à clé de manière incompréhensible pour certains piétons et cyclistes. Il faudrait quand même prendre des contacts avec Bluefactory pour leur expliquer que c'est une voie de circulation qui sera importante à l'avenir pour la ville de Fribourg.

Enfin, malgré tout ce contentement, nous sommes conscients que le tronçon est un peu court pour avoir un réel effet sur la circulation en ville de Fribourg. Il y a encore beaucoup d'efforts à faire, notamment pour faciliter la circulation des bus.

#### Rapport du groupe libéral-radical

**Schneuwly-Aschwanden Eleonora** (PLR). Die Fraktion der FDP hat sich eingehend mit der Botschaft zum Massnahmenprojekt "Route de la Fonderie/Giessereistrasse" gemäss dem Agglomerationsprogramm der 2. Generation auseinandergesetzt und heisst, es sei vorweggenommen, den beantragten

Rahmenkredit von 2 Millionen Franken für die Kostenbeteiligung der Stadt Freiburg an diesem Bauprojekt gut.

Aufgrund der Diskussion jedoch möchten wir auf nachfolgende Aspekte im Besonderen hinweisen:

1. Das Sanierungsvorhaben, respektive die bauliche Erweiterung der Gleisüberführung der SBB werten wir als positives Indiz dafür, dass Freiburg auch weiterhin seine Bedeutung als IC Haltestelle bewahren kann. Für den Wirtschafts-, Bildungs- und Kulturstandort Freiburg, aber nicht zuletzt auch für die Lebensqualität der Freiburger Bevölkerung, ist die Erhaltung einer erstklassigen Verkehrsanbindung von grösster Wichtigkeit.
2. Wie in der Botschaft aufgeführt, sind zwei Strassenübergänge für Fussgänger geplant, die mit Inseln ausgerüstet sind. Solche Inseln erhöhen die Sicherheit für Fussgänger bei der Überquerung der Strasse, führen andererseits aber auch immer zu einer Verengung der Fahrbahn und infolge dessen, zu einer abrupten Unterbrechung der Velospur. Es braucht nicht viel Phantasie sich vorzustellen, wie sich dies auf das Sicherheitsgefühl wie auch auf die tatsächliche Gefahrenlage der Velofahrer auswirkt. Erschwerend ist, dass es sich bei der Giesserei-Strasse generell um eine stark frequentierte Verkehrsader handelt und aufgrund der hohen Bautätigkeit im Beaumontquartier /Route de la Glâne mit einer Zunahme der Wohnbevölkerung in diesem Quartier und möglicherweise auch mit einer Zunahme von Velofahrern gerechnet werden muss, welche gerade diese Strasse benutzen werden. Denn die Giessereistrasse ist direkte Verbindung zum Plateau de Pérolles mit seiner Konzentration von diversen Bildungseinrichtungen. Wie der Botschaft zu entnehmen ist, sind bei den Übergängen auch Ampeln vorgesehen, welche die Sicherheit der Fussgänger gewährleisten. Es drängt sich unseres Erachtens somit die Frage auf, ob nicht auf die Inseln verzichtet werden könnte. Damit würde die Stadt ein Zeichen für noch mehr Velofreundlichkeit setzen.

Mit diesen Bemerkungen – es wurde eingangs schon erwähnt – befürwortet die Fraktion der FDP den Kreditantrag zugunsten der Massnahmen 22.03 und 42.01 des Agglomerationsprogrammes einstimmig. Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

#### Rapport du groupe socialiste

**Kuhn Martin (PS).** Notre groupe a pris connaissance du Message n° 39. Il a particulièrement apprécié la mise en place d'une bande cyclable partiellement sécurisée pour les cyclistes. Néanmoins, il a souligné que la cohabitation entre les bus et les cyclistes sur une partie légèrement montante n'est pas optimale, alors que sur la partie descendante, la piste cyclable est indépendante. Pour les conducteurs de bus, cela peut poser quelques soucis.

Notre groupe espère également que la sécurité des cyclistes sera assurée sur les côtés nord et sud de la chaussée, jusqu'à la jonction de la route Wilhelm-Kaiser avec une bande cyclable qui devrait être située en dehors des secteurs de parking des véhicules, comme c'est le cas par exemple devant Fri-Son.

Notre groupe a également constaté qu'il est prévu qu'une série d'arbres soient abattus. Il aimerait que ces arbres abattus soient compensés par une nouvelle plantation. Le site serait à définir, par exemple, en bordure du site du blueFACTORY.

Il y a également un point qui a été mis en avant par rapport au déplacement de la ligne de bus depuis les Cliniques. Il y aurait un souci pour les personnes qui habitent le secteur et pour l'M. Elias Moussa. En effet, l'accès serait plus difficile avec des arrêts déplacés au niveau de la route de la Fonderie. Une réflexion devrait également être menée, comme proposée, avec des déplacements éventuels ou une réflexion complémentaire sur la position des arrêts de bus et des passages piétons.

Il y a également une réflexion à mener par rapport aux travaux. Durant la période des travaux, en juin, on a d'une part l'élargissement de la route de la Fonderie, le PAD des Transformateurs qui est encore en cours et d'autre part le PAD du parc de la Fonderie qui va débiter ou qui sera en plein travaux. Nous avons donc sur le même secteur trois gros éléments de travaux qui peuvent poser problème au niveau de la circulation. Garder la circulation bidirectionnelle est une bonne chose mais il faudra vraiment prendre cela en considération.

Sur ces considérations, le groupe socialiste a accepté à l'unanimité le Message.

#### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). Nous avons évidemment examiné ce Message avec attention. C'est un Message qui concerne uniquement le génie civil finalement. C'est un Message technique. Cela a déjà été dit par mes autres collègues, mais il manque à mon avis quelques chapitres. Un chapitre sur la mobilité et le trafic, un chapitre sur l'aménagement et l'environnement et un chapitre sur les transports publics. On aurait aimé quand même voir abordés ces points de manière un peu plus explicite.

Sur le plan technique, il n'y a pas de remarque majeure à faire. C'est du travail d'ingénieur, comme je l'ai dit. Je relève quand même l'attention portée à la question énergétique en profitant des travaux pour étendre le CAD et en prévoyant un éclairage public variable, c'est-à-dire réduit aux heures de la nuit. C'est une bonne proposition.

Il reste donc tout de même une série de questions ouvertes qui concernent non pas les travaux mais tout ce que l'on fait à côté. Concernant les transports publics, je n'ai pas encore bien réussi à comprendre comment cette nouvelle ligne doit circuler. Est-ce que c'est une ceinture ou une tangentielle? On me dit que l'on supprimerait la boucle du chemin des Cliniques. On me dit aussi qu'à l'autre bout, on supprimerait la boucle de Beaumont. Cela me paraît un peu bizarre. Je pense que ce sont des quartiers fortement peuplés. Je ne comprends pas très bien.

Et puis, est-ce que l'on continue sur Villars-sur-Glâne ou pas? Je ne sais pas. Et puis quand? Est-ce que l'on attend la fin des travaux, est-ce que c'est immédiatement à la fin des travaux ou est-ce que c'est plus tard? Ce sont des choses pour lesquelles j'aurais bien aimé en savoir un peu plus.

Les bandes cyclables, évidemment qu'elles sont utiles. J'y suis parfaitement favorable puisque je suis cycliste. Cependant, encore une fois, on a toujours à Fribourg ce problème d'intégration dans un circuit continu et si ces pistes sont interrompues tous les 300 ou 500 mètres, ce n'est pas d'une grande utilité. On n'a pas du tout cité la Voie verte puisqu'en principe, elle devrait croiser précisément cette piste cyclable. Et puis, quelle est la liaison blueFACTORY/Mazot? La question a aussi déjà été posée.

A relever aussi qu'aucun aménagement et aucune réflexion sur la circulation n'ont été décrits au carrefour de Beaumont, sur la régulation par feux. J'aurais bien aimé aussi avoir quelque chose en plus.

On fait ce trajet depuis Beaumont jusqu'à l'Industrie, qu'en est-il du réaménagement de la partie Industrie/Charmettes? Alors, il est en partie fait d'un côté, mais de l'autre, il n'est pas vraiment fait. Là aussi, on aurait bien aimé avoir quelque chose.

Je suis un tout petit peu étonné de l'appréciation et de la satisfaction de M. O. Collaud à propos de l'environnement. En effet, quand je lis à la page 7 que "l'élargissement de la route de la Fonderie implique la suppression d'arbres existants qui seront remplacés dans la mesure du possible", je trouve que c'est un petit peu maigre comme explication et comme justification. On aurait quand même pu avoir quelque chose d'un petit peu plus précis là-dessus. Cela vient d'être dit aussi par mon collègue.

Je n'ai rien vu du tout non plus, et ça m'étonne un tout petit peu, sur la question des sols et des sites pollués. On sait que c'est un site industriel de Fribourg où il y avait vraisemblablement de la pollution. Il n'y a rien là-dessus.

Voilà mes questions. Dans l'ensemble, je soutiendrai évidemment quand même ce Message.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Je vous remercie pour toutes vos remarques et, si j'ai été bien attentive, au soutien que vous apportez à ce projet qui est un projet cantonal. Le maître d'ouvrage est l'Etat. La raison pour laquelle nous soumettons ce Message au Conseil général de la Ville est de libérer l'argent pour la réalisation de ces deux mesures PA2 et son co-financement. En effet, l'Etat contribue financièrement à la réalisation des bandes cyclables. Le but de ce Message était vraiment de vous dire qu'il y a des travaux qui se font, que la Ville avait inscrit dans son PA2 ces deux bandes cyclables, que le Canton est responsable de la réalisation de l'ouvrage d'art et la Ville du projet routier. C'est la raison pour laquelle nous présentons ce Message au Conseil général. Néanmoins, les remarques que vous avez faites sont pertinentes.

Tout d'abord, M. D. Gander dit que c'est un projet avec beaucoup d'acteurs et qui demande une grande collaboration. En allemand, il y a le proverbe qui dit "zuviele Köche verderben den Brei". J'espère que cela ne sera pas le cas sur cet axe très fréquenté. Il y aura des perturbations sur cette route. Néanmoins, le Canton et toutes les planifications indiquent que la route pourra être utilisée de manière bidirectionnelle à tout moment.

M. J.-F. Python, vous avez fait remarquer qu'il y avait deux arrêts de bus. Je sais qu'il y aura, dans le cadre de l'introduction de la ligne de bus sur cette route-là, des arrêts de bus à la hauteur de Chocolat Villars. Je ne peux pas vous dire exactement où, mais vers le croisement de la route Wilhelm-Kaiser.

Je vous promets que je vais rapporter toutes vos remarques aux planificateurs et aux réalisateurs concernant les arrêts de bus, les passages piétons, l'accès à blueFACTORY, les îlots pour les piétons, les pistes cyclables indépendantes, les transports publics et les sites pollués.

Au sujet des arbres, nous essayons d'influencer le Canton car, effectivement, cette remarque ne nous satisfait pas. La proposition qui vient d'être faite dans ce Conseil était de demander à ce que ces arbres soient plantés à blueFACTORY. Je vais dire au Directeur de la DAEC qu'il discute avec un représentant au Conseil d'Administration à ce sujet.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Je ne vais pas apporter beaucoup de précisions car c'est un Message provenant du Service du génie civil. Comme je n'ai pas été impliqué dans tous les travaux, j'apporte juste quelques petites précisions.

M. D. Gander, une connexion cyclable est prévue vers blueFACTORY. Ces éléments structurants sont présents dans Plan d'affectation cantonal. Je dirais que cela répond également peut-être à la remarque de M. J.-F. Python, qui dit qu'il y a des liaisons avec blueFACTORY à améliorer. Peut-être qu'il faut étudier la perméabilité et les connexions prévues dans le Plan d'affectation cantonal. Vous devriez trouver de nombreuses réponses en étudiant ce document.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question concernant le déplacement des bus sur l'avenue du Midi. Disons qu'il n'est pas prévu que la ligne n° 7 passe par l'avenue du Midi, mais que les lignes qui passent actuellement sur cette avenue vont continuer à le faire.

M. J.-F. Python, concernant le carrefour de Beaumont, j'ai un bout de réponse à une des questions posées par la Commission de l'édilité relative à la connexion entre ce projet et le carrefour de Beaumont. La question était de savoir "pourquoi la voie de bus s'interrompt-elle juste avant le carrefour de Beaumont?". Voici la réponse de mon ingénieur: *"la stratégie de régulation met un point d'honneur à prioriser en premier lieu à ce carrefour les bus et la mobilité douce. Dans ce cadre et dans un souci de gain de capacité au niveau du carrefour de Beaumont, les plans des voies sur la route de la Fonderie prévoient la mise en place de trois présélections mixtes, transport individuel motorisé et bus, ainsi qu'une présélection pour les cycles pour toutes les directions. Ces derniers auront une phase de feu qui leur sera propre améliorant de manière significative leur sécurité. Ce gain de capacité du carrefour de Beaumont permet de réaffecter plus de temps pour la mobilité douce, passage piétons et présélection cyclable. Effectivement, la voie de bus est interrompue à environ 90 mètres en amont du carrefour à feux. Toutefois, cela ne va pas péjorer leur circulation, bien au contraire. Comme susmentionné, la stratégie de régulation mise en place au niveau du carrefour vise à prioriser en premier lieu les transports publics. Dans ce cadre, une détection des bus sera mise en place dans la voie de bus afin qu'ils puissent s'annoncer en amont du carrefour, alors qu'ils sont encore en train de circuler dans la voie. Cette annonce anticipée permettra de libérer l'entier de la présélection comprise entre le bus et le carrefour. Dans les faits, la programmation est faite pour avoir une onde verte pour les bus de manière à ce qu'ils ne doivent pas s'arrêter entre le moment où ils quittent leur dernier arrêt sur la route de la Fonderie jusqu'au moment où ils franchissent le carrefour. Ce principe est également valable pour les autres branches où circulent les bus de la ligne n° 5".* Vous demandiez une étude par rapport à ce carrefour. Or, elle a déjà été faite. Toutes les problématiques d'intégrations des bus TPF et de la mobilité douce ont été réfléchies tout autant que les connexions cyclistes qui viendront depuis l'avenue du Midi, lesquelles sont en train d'être étudiées par la Direction de la Mobilité. Elles seront concomitantes et complémentaires à cet aménagement.

M. O. Collaud, vous êtes content des arrêts de bus sur blueFACTORY, merci beaucoup. Je dois dire que la Direction de la Mobilité l'est également. Pour ce qui est des îlots pour piétons et les interruptions des bandes cyclables, il est vrai que c'est souvent un problème en ville de Fribourg. Si on lit la page 4, on constate quand même la "mise en place d'un couloir de bus en site propre sur toute la longueur de l'aménagement, côté nord, incluant la bande cyclable" et la "mise en place d'une bande cyclable continue côté sud". J'ai le sentiment quand même que ce n'est pas parfait mais assez bien intégré.

M. M. Kuhn, je pense avoir plus ou moins répondu à la question des bandes cyclables. Vous avez notamment des questionnements au sujet des chantiers. J'ai en tout cas une réponse, même si, certes, votre question était plus large. En tout cas, par rapport aux chantiers de la route de la Fonderie et des Arsenaux. D'après mes services et ceux de l'Edilité, le chantier du CAD des Arsenaux se terminerait en avril et le chantier situé à la route de la Fonderie débiterait en juin. Il ne devrait pas y avoir de collusion entre ces deux interventions. Bien sûr que nos deux Directions font de leur mieux pour coordonner les chantiers. Néanmoins, il est vrai qu'il y aura de nombreux chantiers cette année.

Je réponds à M. M. Page concernant la ligne de bus. Vous avez raison de dire qu'il manque probablement un chapitre mobilité et transports publics. En effet, vous avez vu que le Conseil communal a mis à l'enquête une zone 30 km/h sur le secteur Gockel/Cliniques, mise à l'enquête d'une zone qui a été réfléchi. J'ai très souvent invité les gens du quartier, ils ont donc été intégrés à ce processus. L'intégration de cette zone 30 km/h dans ce secteur avec des îlots végétalisés empêcheront de toute manière la ligne n° 7 de passer et de continuer de desservir, sauf erreur, la Villa Beausite. Il y a une volonté claire de l'Agglomération, du projet d'Agglomération 3<sup>ème</sup> génération, dont j'ai un extrait ici, de faire désormais une ligne tangentielle. C'est une ligne qui est appelée à relier Moncor / Pérolles / Musy. Je vous lis ce que m'a écrit l'Ingénieur: "*dans le projet de l'Agglo, la ligne n° 7 emprunte la route de la Fonderie, puis à partir de Beaumont, se calque sur l'itinéraire de la ligne n° 5 pour ce qui est de la portion se situant sur le territoire communal. Actuellement, la ligne n° 5 effectue une boucle dans le quartier de Beaumont, cette boucle serait supprimée. Pour ce qui est de Villars-sur-Glâne, nous n'avons pas d'informations récentes, mais on imagine que le tracé est toujours conforme au PA3 représenté sur le plan ci-joint*". Je ne peux que vous encourager à aller sur le site de l'Agglo et regarder les projections futures des lignes de transports publics.

Voilà pour ce qui est du carrefour Beaumont. Je pense y avoir y abondamment répondu, de même pour blueFACTORY, au travers du Plan d'affectation cantonal.

#### Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 39.

#### Article premier

Pas d'observations. Adopté.

#### Article 2

Pas d'observations. Adopté.

#### Article 3

Pas d'observations. Adopté.

#### Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

## Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 60 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo);
- le Message du Conseil communal n° 39 du 19 février 2019;
- le Rapport de la Commission financière;
- le Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

### Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 2'000'000 francs en vue de la réalisation du projet mesures PA2 route de la Fonderie.

### Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

### Article 3

La présente décision est soumise à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 9 avril 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Julien Vuilleumier

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui: 60** Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté Non: 0**

**Se sont abstenus: 0**

**N'ont pas voté: 2** Krienbühl David (PLR), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

### Motion d'ordre

**Vonlanthen Marc (PS).** J'aimerais proposer une motion d'ordre pour venir à bout de ces deux longues séances et surtout pour vous laisser l'attention qui lui est due à l'allocution de la fin d'année présidentielle.

**Le Président.** Merci M. M. Vonlanthen.

### Vote

**Le Conseil général accepte, par 53 voix contre 4 et 3 abstentions, la motion d'ordre demandant de passer directement aux "Divers".**

**Ont voté Oui:** 53 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté Non: 4** Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Page Maurice (CG-PCS), Vorlet Philippe (PS)

**Se sont abstenus: 3** Bugnon Marc (PDC-PVL), Giller Christophe (UDC), Schenker Claude (PDC-PVL)

**N'ont pas voté: 2** Krienbühl David (PLR), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

## **14. Divers**

### **A. Nouvelle proposition**

- n° 12 de MM. Simon Murith, Alain Maeder (PDC/PVL) et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal la modification de l'art. 6 du règlement communal concernant les taxes d'empiètement sur le domaine public communal

**Murith Simon** (PDC/PVL).

Développement de la proposition

Les commerces de la Vieille-Ville, reconnue site touristique, bénéficient désormais d'horaires d'ouverture étendus. Si cette flexibilisation est un pas en avant, elle ne produira d'effet concret qu'en contrepartie d'efforts supplémentaires produits par les commerçants. Aussi doit-elle être accompagnée d'autres mesures incitant et soutenant nos commerces locaux, confrontés à la concurrence du web et aux changements des habitudes de consommation. Les taxes constituent un levier, au même titre que l'utilisation du domaine public à des fins décoratives et commerçantes.

Dans ce cadre, les dépositaires proposent une modification de l'art. 6 du règlement communal concernant les taxes d'empiètement sur le domaine communal en ce sens que les commerces des quartiers historiques de la ville reconnus comme site touristique au sens de la législation cantonale sur l'exercice du commerce soient exonérés des taxes d'empiètement. Ils resteront obligés de demander une autorisation, soumis à émolument et, potentiellement, à des conditions conformément à l'art. 23 du règlement général de police de la Ville de Fribourg.

Cette mesure vise à inciter les commerçants à décorer l'extérieur de leurs boutiques et à aménager ainsi, avec le soutien de la commune, l'axe commerçant de la Vieille-Ville comme une zone de flânerie, telle que nous la souhaitons toutes et tous. En définitive, un soutien aux petits commerces de la Vieille-Ville et un aménagement décoratif plus chaleureux et une valorisation de notre patrimoine historique.

**La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.**

**B. Nouveaux postulats**

- n° 106 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures d'encouragement pour réduire la production de déchets en ville de Fribourg

**Chopard Caroline** (Verts).

Développement du postulat

La meilleure gestion des déchets commence avant la production de ces derniers. L'aspect environnemental est bien sûr primordial, mais l'aspect économique ne doit pas être oublié.

En effet, les détritiques produits par la restauration rapide terminent, dans le meilleur des cas dans les poubelles publiques, lorsque ce n'est pas sur la chaussée et coûtent des sommes non négligeables à la Ville pour leur traitement.

Certains commerçants encouragent déjà l'utilisation de vaisselle ou contenants personnels, mais cette pratique est loin d'être généralisée et l'encouragement n'est pas toujours décisif et n'est que rarement valorisé.

Les postulants demandent à ce que la Ville mette en place des concepts de motivations douces, de la teneur du paternalisme libéral (nudge) et des encouragements, afin de changer les comportements au quotidien et ainsi réduire la production de déchets en ville.

Bien évidemment, les méthodes douces n'étant pas toujours suffisantes, les postulants demandent également à la Ville de définir les besoins en règlement plus contraignants si nécessaire afin de réduire substantiellement la distribution de produits à usage unique.

Afin d'illustrer la demande, voici quelques exemples concrets permettant la réalisation:

1. Que les institutions publiques (administration, écoles, infrastructures sportives et culturelles, accueils, etc.) de la ville ne proposent plus de boissons en bouteille en plastique, mais qu'une solution produisant moins de déchets (distributeurs d'eau, bouteilles et gobelets réutilisables, etc.) soit mise en place, afin de servir de modèle.
2. Que les institutions publiques (administration, écoles, infrastructures sportives et culturelles, accueils, etc.) de la ville ne proposent pas de vaisselle jetable.
3. Que la Ville mette en place, avec l'aide des restaurateurs concernés, une vaisselle réutilisable dans toutes les enseignes de la ville (à l'instar de la ville de Freiburg en Breisgau qui a créé des gobelets à café à usages multiples <https://freiburgcup.de> ou de la ville de Luxembourg qui promeut l'écobox pour les repas à emporter <https://ecobox.lu/fr/>).
4. Que les restaurants, shops, fast-foods, cafés et autres fournisseurs de café/thé ou autres boissons similaires doivent fournir un concept de recyclage des gobelets et autre vaisselle à usage unique. (En effet, toute fête utilisant l'espace public doit mettre en place un concept de vaisselle réutilisable et sous prétexte que les cafés précités commercent dans l'espace privé, ils ne sont pas soumis à un contrôle strict de la production de déchets. Cependant, par essence, un met ou une boisson à l'emporter n'est plus consommé dans l'espace privé des commerçants et la probabilité qu'il se retrouve dans l'espace public est élevée).
5. Qu'une campagne d'information auprès des commerçants et restaurateurs sur les emballages et objets à usage unique et leur impact sur l'environnement soit effectuée.
6. Que les restaurants, shops, fast-foods, cafés de la ville ne puissent pas servir de boissons ou de mets à consommer sur place dans des contenants jetables.
7. Que la distribution de sachets plastiques à usage unique, à titre gratuit, soit strictement interdite dans tous les commerces de la ville.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 107 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Colaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de se rendre au bureau de vote gratuitement en bus

**Chopard Caroline** (Verts).

Développement du postulat

Persuadés que le développement de la mobilité en ville passe avant tout par l'encouragement de la mobilité durable, les postulants tiennent entre autres à soutenir l'utilisation des transports en commun.

Afin de pouvoir étudier l'intérêt de la population, les coûts, mais également les incidences sur le trafic et le retour sur investissement, les postulants proposent d'établir un certain nombre de jours pendant lesquels les transports en commun sur le territoire de la commune sont gratuits pour leurs utilisateurs.

En parallèle, ayant observé que le nombre de bureau de vote a diminué au fil des années et que les bureaux encore ouverts ne sont pas forcément idéalement placés en termes d'accessibilité et de places de parc, les postulants proposent que la Ville établisse une solution visant les jours de scrutin.

Cette mesure vise d'une part à offrir la possibilité à chacun de se rendre au bureau de vote, seul ou en famille, sans avoir des frais élevés comparativement au temps nécessaire à l'accomplissement du devoir de citoyen. Elle devrait permettre plus d'équité pour tous quelle que soit la distance entre le domicile et le bureau de vote. Pour autant qu'une campagne de communication l'accompagne, elle permettrait d'offrir également un rappel des dates des votations aux habitants de la ville, cela aiderait peut-être à éveiller de la curiosité et un sens du devoir civique chez les plus jeunes.

Enfin, ce projet limité dans l'offre permettrait à la Ville de tester dans la durée l'effet des transports en communs gratuits sur la mobilité en général. D'établir des statistiques et de se rendre compte de la demande effective sans investir des montants incontrôlables.

L'étude devrait permettre, à l'instar de ce qui s'est passé dans la ville de Dunkerque, de décider si la mesure doit être reconduite, voire étendue.

L'étude devrait également permettre de définir les économies financières, par exemple, au travers des distributeurs de billets et des contrôles devenant caduques en cas de gratuité complète des transports en commun en ville de Fribourg. En outre, dans la mesure du possible, une mesure comparative du nombre de voitures et de la pollution induite pourraient compléter l'analyse.

En espérant que la mesure puisse montrer que l'investissement est nécessaire à l'amélioration de la qualité de l'air et de la circulation urbaine.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 108 de Mme et MM. Raphaël Casazza, Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) Martin Kuhn (PS) et Claude Richard (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un Accueil Activités Vacances "AAV" en ville de Fribourg

**Casazza Raphaël (PLR).**

### Développement du postulat

#### 1. Introduction

L'organisation de la garde des enfants (étant en âge de scolarité obligatoire) pendant les vacances scolaires est très souvent un parcours du combattant pour les familles dont les deux parents ont une activité professionnelle (ou en formation).

En effet, il faut trouver des solutions pour occuper 14 semaines de vacances alors que la plupart des employés bénéficient entre 4 et 5 semaines de vacances par année.

L'offre en matière d'occupation des enfants entre 4 et 12, voire 15 ans est actuellement relativement faible et ne permet pas de concilier vie professionnelle et vie familiale comme le prévoit notamment la LStE de 2011 (Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour) dont le but est de: Art. 1 al. 1 LStE "...garantir l'offre d'un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle" (voir: [https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/835.1/versions/5678](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/835.1/versions/5678)). De plus, le même but est cité dans l'article 1 du règlement AES.

Certes, certaines offres partielles existent comme le Passeport vacances, certains camps (de ski, scouts, etc.), l'AES (ouvert actuellement 2 semaines en été), mais elles ne constituent pas une solution sur une longue durée de plusieurs semaines et pratique pour les parents. De plus, même si certains grands-parents sont déjà mis à contribution (tout au long de l'année aussi d'ailleurs, un grand merci à eux!), certaines familles ne peuvent malheureusement pas en bénéficier facilement, faute de proximité (pour info: plus de 50% de la population fribourgeoise n'est pas née dans le canton).

Selon l'enquête de 2016 réalisée par la Ville, il y a une demande importante (environ 17% des familles) pour une offre plus importante de structure d'accueil en été notamment. Il ne fait aucun doute que la demande va augmenter ces prochaines années étant donné que le taux d'activité des femmes notamment va augmenter.

#### 2. Demande d'étude

Au vu de qui précède, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier:

- La possibilité d'offrir un "Accueil Activités Vacances" sur un modèle similaire à celui proposé avec succès par la Ville de Lausanne (ou à celui de la Ville de Genève) depuis plusieurs années. Exemple de la Ville de Lausanne (voir point 3., au verso): <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/enfance-jeunesse-et-quartiers/secretariat-général-ejq/accueil-vacances/offres-de-vacances.html>.
- Il s'agit d'activités organisées par des maisons de quartier et/ou centre de loisirs ou centres aérés par des structures et du personnel plus orientés "vacances" que les AES actuels.

Eléments de réflexion:

- Dans la mesure du possible, prévoir une prise en charge sur toute la durée des vacances scolaires, sur un nombre restreint de sites dans un premier temps.
- Prévoir la prise en charge par journée entière (8h – 18h).
- Sites: maisons de quartier ou éventuellement certains accueils extrascolaires.
- Prévoir la prise en charge par demi-journée (8h-12 h ou 12h – 18h).
- Tarifs: s'inspirer du règlement pour les AES.
- Cette offre d'AAV pourra ainsi remplacer la possibilité actuelle offerte de placer les enfants dans les AES partiellement pendant les vacances scolaires.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 109 de MM. Raphaël Casazza, David Aebischer (PLR), Martin Kuhn (PS), Claude Richard (PDC/PVL) et Mario Parpan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire dans tous les sites scolaires des réfectoires de midi pour les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> Harmos

**Casazza Raphaël (PLR).**

Développement du postulat

### 1. Introduction

L'organisation de la garde des enfants (étant en âge de scolarité obligatoire) pendant l'année scolaire est très souvent un parcours du combattant pour les familles dont les deux parents ont une activité professionnelle, même à temps partiel (ou en formation).

La demande pour des places d'AES est encore supérieure à l'offre et la problématique est particulièrement aiguë pour les unités de midi. Le Service des écoles doit opérer des choix et il met (logiquement) la priorité sur les jeunes enfants des degrés inférieurs pour l'attribution des places à midi notamment.

Cela a pour conséquence que les enfants plus âgés (entre 10 et 12 ans) de l'école primaire (6H-7H-8H notamment) n'ont parfois ou souvent pas de place à midi. Cela reste problématique pour les parents dont les élèves sont encore dans un âge relativement jeune pour les laisser manger seuls lorsqu'ils n'ont pas trouvé de solution de garde.

Pour rappel, le but de la LStE de 2011 (Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour) est de: Art. 1 al. 1 LStE "...garantir l'offre d'un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle" (voir: [https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/835.1/versions/5678](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/835.1/versions/5678)). Or, ce but n'est pour le moment pas encore atteint en Ville de Fribourg, surtout en ce qui concerne les unités de midi.

Les postulants sont au courant qu'un projet (pilote?) est en cours de préparation pour l'introduction d'un réfectoire de midi destiné aux enfants plus âgés de l'école primaire (6H-7H-8H) dans un ou deux

sites scolaires. Ce postulat vise d'une part à soutenir cette initiative bienvenue et d'encourager le Conseil communal à une mise en œuvre rapide de ces réfectoires de midi pour tous les sites scolaires de la ville.

## 2. Demande d'étude

Concrètement, afin de pallier au manque de places lors des unités de midi, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier:

- La mise en place de réfectoires de midi pour tous les sites scolaires de la ville d'ici la rentrée 2020-2021;
- Les réfectoires permettront en priorité aux enfants plus âgés (entre 10 et 12 ans) de l'école primaire (6H-7H-8H notamment) de réchauffer leurs repas précuisinés, pique-niquer ou de cuisiner des repas simples;
- Ces réfectoires se situeront de préférence dans l'école ou à proximité immédiate;
- Ces réfectoires seront surveillés pendant toute la durée de la pause de midi (p. ex. de 11h35 à 13h40). Une surveillance adéquate pourrait p.ex. se faire par un/e enseignant/e, un/e stagiaire, un/e étudiant/e HEP;
- Evaluer les coûts et bénéfices de cette mesure;
- Evaluer la mise en place d'une tarification appropriée (qui pourra s'inspirer de celle pour les AES);
- Les réfectoires ne sont ouverts que durant les jours d'école.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

## C. **Nouvelles questions**

- n° 119 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative au projet de métrocâble et aux mesures de mobilité durables en ville de Fribourg

**Casazza Raphaël** (PLR). Ayant lu avec fort intérêt dans La Liberté du 1<sup>er</sup> avril dernier que le Syndic soutenait la réalisation d'un métrocâble à Fribourg tant pour des raisons économiques qu'écologiques, je souhaite poser quelques questions suivantes au Conseil communal. C'est fou, on aurait presque cru à un poisson d'avril!

Je me permets également de rappeler que certains représentants du Conseil communal, qui sont également députés au Grand Conseil, ont soutenu la résolution du Grand Conseil sur le climat et dont je me permets de citer un extrait: "*Nous avons la responsabilité de ne pas rester sourds à leur appel (des jeunes) et de joindre nos actes à la parole*".

- 1) Où en est l'avancement du projet de métrocâble pour Fribourg?
- 2) Constatant la préoccupation grandissante de la population et des politiques, nous avons aussi ici voté une résolution à l'unanimité sur le climat, ne devrions-nous pas mettre la priorité sur

ce genre de mesures, afin désengorger la ville par le trafic extérieur, comme le relatait hier le Conseiller communal Pierre-Olivier Nobs?

- 3) Quelles mesures de mobilité durables et efficaces le Conseil communal entend-il prendre et proposer à nos communes voisines avec qui nous voulons fusionner?
- 4) Le Conseil communal ne pense-t-il pas qu'un métrocâble pourrait être un projet fédérateur de la commune fusionnée, sachant que le canton envisage de soutenir cette fusion à hauteur de 50 millions de francs? Si oui, que fait-il dans ce sens? Si non, pourquoi?

Pour rappel, la réalisation du projet de métrocâble entre la Gare CFF, l'Hôpital cantonal et le P+R envisagé à côté de la sortie de l'A12 (qui serait donc au bout d'une ligne structurante pour paraphraser M. P.-O. Nobs) est devisé à 25 millions de francs. Ce montant est à comparer avec les crédits d'étude prévues par le canton pour des routes de contournement à hauteur de 35 millions de francs. On voit ici le coût, somme toute très modeste d'un tel projet.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Je dirais que M. R. Casazza confond probablement ce Conseil général avec le Grand Conseil.

Réponses:

- 1) Ce n'est pas un projet du Conseil communal, nous ne pouvons donc pas donner d'informations quant à son avancement.
- 2) Dans la mesure où ce n'est pas un projet du Conseil communal, il n'y a pas de priorité mise sur la mesure proposée.

Si on fait un métrocâble et que l'on ne gère pas le trafic en bas, on aura les embouteillages en bas puis des cabines en haut, on n'aura rien réglé.

- 3) C'est dans le cadre de la Commission de fusion que ces discussions pourraient avoir lieu.
- 4) Je pense que le Conseil communal soutient tous projets fédérateurs pour faciliter la fusion.

Certes, la Gare est située sur le territoire communal, mais le potentiel projet P+R n'est pas situé sur le territoire communal. A ma connaissance, il n'y a toujours pas de projets P+R à l'endroit cité par M. R. Casazza sur la commune voisine et donc, je ne peux pas répondre à cette question.

**Casazza Raphaël (PLR).** Je ne suis pas vraiment satisfait des réponses. En fait, je constate simplement que le Conseil communal peut discuter de P+R à Granges-Paccot, mais ne peut pas discuter et ne peut pas envisager des P+R sur une parcelle de la Bourgeoisie. Je suis étonné aussi de ce décalage, de ce manque de volonté entre la parole et les actes.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** J'apporte une toute petite précision qui nous a été communiquée lors de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg de la semaine passée. Les 50 millions de francs qui ont été relatés dans la presse ne sont pas encore une décision du Conseil d'Etat.

- n° 120 de M. Hervé Bourrier (PS) relative à l'état de santé des conductrices et conducteurs des Transports publics fribourgeois et à la possibilité de doter la ville d'un réseau de transport en commun en site propre

**Bourrier Hervé** (PS). Si je ne pose pas cette question ce soir, je crains fort de devenir dis demain cycliste ou piéton pour me rendre au travail. Vous allez comprendre pourquoi.

Le Matin Dimanche du 3 mars 2019 titrait "L'état de santé des chauffeurs de bus est inquiétant". L'article s'appuyait sur les données d'une enquête menée par le syndicat du personnel des transports auprès de 497 chauffeurs de 27 à 65 ans. Il y est mentionné qu'un chauffeur sur trois conduirait sans être en pleine possession de ses moyens et qu'un conducteur sur deux souffrirait de stress. L'article n'est pas paru le 1<sup>er</sup> avril.

Les symptômes tels que l'anxiété, l'irritabilité et la fatigue sont particulièrement fréquents et ont pour principale cause les automobilistes et les cyclistes agressifs, ainsi que les passagers turbulents. Il semble également que cette situation s'aggrave année après année. Ce n'est pas étonnant, compte tenu de la densification et de l'augmentation de la population qui entrave de plus en plus la circulation des transports en commun devant faire face également à l'accroissement des cyclistes et des piétons.

La sécurité de nos concitoyens passe aussi par celle de celles et ceux qui sont à notre service et qui sillonnent au volant de leur bus et de leur trolley les routes de notre ville pour nous conduire à bon port.

Je pose au Conseil communal les questions suivantes:

1. Quel est l'état de santé général des conductrices et des conducteurs des transports en commun qui sillonnent quotidiennement notre ville?
2. Quelle est l'évolution des taux d'absentéisme des conductrices et des conducteurs entre 2016-2018?
3. Quel est le nombre journalier de conductrices et conducteurs "mis en réserve sur appel" afin de pallier à des absences en particulier pour des raisons de santé?
4. L'entreprise est-elle en sous-effectif au niveau du personnel de conduite?
5. Combien de jours de repos (compensation et repos au sens de la loi) ont été supprimés pour les années 2016, 2017 et 2018?
6. La Ville de Fribourg, en tant qu'actionnaire et partenaire, compte-elle intervenir auprès de la Direction des TPF pour pallier à cette situation?
7. Aurons-nous un jour le courage de doter notre ville d'un vrai réseau de transport en commun en site propre et de donner enfin la priorité aux piétons et aux cyclistes?

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un bon retour, en bus, en vélo ou à pied.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 121 de M. Alexandre Sacerdoti (PDC/PVL) relative au maintien du bureau de poste dans le quartier du Bourg

**Sacerdoti Alexandre** (PDC/PVL).

Je souhaiterais poser au Conseil Communal la question suivante:

Dans le cadre de la requalification du Bourg et de sa revitalisation, le Conseil communal est-il disposé à cosigner avec l'Association des Intérêts du Bourg une requête auprès de la Direction de la Poste Suisse de la non fermeture du bureau de poste du Bourg, pressentie et annoncée par la Direction administrative de la Poste en 2020?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 122 de M. David Krienbühl (PLR) relative aux éléments fiscaux communiqués par le groupe de travail "Finance" de l'Assemblée constitutive en mars 2019

**Krienbühl David** (PLR). Faisant suite aux premiers éléments fiscaux de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg, je me permets de revenir sur les deux propositions de baisse d'impôts qui ont été transmises au Conseil communal lors de la dernière séance du Conseil général. A ce titre, je trouve important de relever que les deux propositions de baisse d'impôts transmises en février 2019, ici même, vont dans le sens des analyses des experts qui ont planchés sur les coefficients fiscaux des 9 communes concernées. A cet égard, il est prévu de fixer le taux d'impôts de la future commune, comme vous avez certainement pu le lire, entre 70 et 78%. Et si Fribourg ne devait pas fusionner, le taux d'impôts de notre commune devrait se situer entre 76 et 82% à l'horizon 2022.

Ma question est la suivante: est-ce que ces nouveaux paramètres vont être pleinement intégrés aux deux futures propositions de baisse d'impôts que vous allez nous transmettre prochainement?

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** Lorsque les propositions seront traitées et des réponses formulées, les paramètres les plus récents seront pris en compte. Les paramètres, auxquels M. D. Krienbühl fait référence, seront peut-être déjà dépassés en positif ou en négatif. Enfin, le Conseil communal rappelle que les facteurs essentiels seront les deux votations sur la réforme fiscale des entreprises dont j'ai déjà parlé à de multiples reprises.

**Krienbühl David** (PLR). Je suis satisfait de la réponse. Je me réjouis de voir les réponses et le rapport du Conseil communal.

#### D. Autre intervention

**Morel-Neuhaus Marie-Gertrude** (PLR). Pour commencer, j'aimerais féliciter le futur Président élu, M. Blaise Fasel, tout en le remerciant pour le verre offert hier soir, ainsi que la future Vice-Présidente Mme Adeline Jungo. Je vous souhaite une magnifique année à vous deux.

Pour cette nouvelle année de notre législature, j'ai un vœu. Hier soir, le personnage très sympathique de la marionnette Pinocchio a été utilisé pour désigner le Conseil communal. Pinocchio est bien aimé des enfants, mais dans ce cas-là, c'est plutôt injurieux. Ces injures et embêtements, générés par de nombreux amendements qui n'ont pas abouti et qui pour hier soir seulement, montre en main, ont prolongé notre séance de 45 minutes, ont comme auteur notre collègue et non camarade – nous ne sommes pas vos camarades – Monsieur Rugo. Mon vœu en tant que doyenne des femmes ici présentes est donc que cette nouvelle année de législature connaisse un climat plus serein, plus constructif, qui permettra la réalisation de tous les bons projets pour l'amélioration de la situation de nos concitoyens.

Merci pour votre attention. (Applaudissements).

**Rugo Claudio** (PA). J'ai été interpellé sur le fait de Pinocchio, j'aimerais pouvoir répondre. Le 16 février 2017, j'aurais agressé M. B. Altermatt. Ce "fait d'armes" notoire a occasionné beaucoup de commentaires et m'a même attaqué professionnellement, pour vous dire. Alors, si j'avais agressé M. B. Altermatt, il aurait dû déposer plainte. Je vais être très court, même si j'avais deux pages écrites à ce sujet. En gros, dans le procès-verbal, le Bureau a dit que je n'arrivais pas à me calmer, alors que j'ai serré la main de M. B. Altermatt devant le Président. Lorsque je revenais sur mes pas, il est écrit que je n'arrivais pas à me calmer. Pour terminer, c'est sur ce mensonge que le Préfet se base sans auditionner personne. C'est sur ce mensonge que le Tribunal cantonal se base, sans auditionner personne, alors que si quelqu'un donne une baffe dans la rue, il y a audition, tribunal, etc. Vous le savez, vous étiez là pour la plus part. Je termine. Le Bureau a préféré mentir en lieu et place de présenter simplement des excuses pour un fait minime.

#### D. Allocution de fin d'année présidentielle

**Le Président.** Mme la Vice-Syndique, Mme et MM. les Conseillers communaux, M. le Président élu, Mme la Vice-Présidente élue, chers collègues, le climat change. Non, je ne me trompe pas de discours ou d'évènement. Oui, je reverdis peut-être un peu maintenant que cette fonction présidentielle touche à sa fin. La neutralité politique va peut-être s'en aller un petit peu. Je sais que je ne m'exprime pas non plus devant des manifestants ou grévistes du climat. Je n'évoque pas la température dans cette salle ou de la qualité de l'air discutable que nous pouvons parfois connaître après trois heures de séance. Il n'est pas vraiment question de détérioration de notre institution ou de menaces qui pourraient peser sur sa viabilité à long terme. Non, je veux simplement constater les changements de température politique qui ont cours dans notre Conseil, depuis le poste d'observation que j'ai pu occuper durant ces deux dernières années à la Vice-Présidence et à la Présidence.

Même si je n'ai pas une expérience politique de longue date – La Liberté me qualifiait tout de même malicieusement de "bleu" l'an passé, au moment de mon élection – je me permets de vous transmettre quelques impressions en guise de bilan. Durant cette année, nous avons vécu des séances

animées, des prises de positions marquées, une utilisation de certaines stratégies qui ont suscité des interrogations. Il apparaît que notre parlement change de climat, en revoyant son rôle, notamment vis-à-vis de l'Exécutif et en modifiant avec plus ou moins de réussite son mode de débat. On pourrait parler de crise, on pourrait parler de difficultés. Il me semble que malgré les dissensions que nous avons pu ressentir, il s'agit plutôt d'un signe positif, d'une affirmation. Il reste que dans ces mutations que nous connaissons, qui vont encore se renforcer avec la perspective de la fusion, il convient de conserver dans nos parlements la défense du "bien commun" comme repère de notre action politique. Le débat politique, lui, portant bien sur la définition et les critères que nous pouvons appliquer à l'amélioration de ce bien commun.

Le climat s'est donc réchauffé, voire parfois échauffé au sein de notre Conseil.

Il y a onze mois, je vous invitais, chers collègues, à prendre la parole et à devenir les porte-paroles de notre Conseil. Mon invitation a dépassé tous mes espoirs. Vous avez tant fait parlé de notre parlement dans la population, les médias, sur les réseaux sociaux, dans le courrier des lecteurs de La Liberté et même dans les instances judiciaires. Je ne vais pas décompter les mentions, les interventions ou autres questions de manière quantitative. Il reste que nous avons fait parler de notre Conseil pour différentes raisons, en suscitant des images parfois contrastées, mais nos débats ont suscité des réactions; à nous de les entendre. Dans ce lien à la population, je tiens à vous présenter mes excuses de n'être pas parvenu à organiser l'événement que j'avais annoncé lors de mon discours inaugural. L'idée était de présenter notre action à la population et je crois que, finalement, Vous vous en êtes tous occupés durant cette année.

Je tiens à vous remercier, chers collègues, de l'honneur et de la confiance que vous m'avez accordés en me confiant cette fonction présidentielle. Cette année a été passionnante. Elle a été stimulante. Elle a été marquée par beaucoup de reconnaissance. La principale reconnaissance vient de vous toutes et de vous tous, par vos soutiens et vos encouragements dans l'accomplissement cette tâche. J'espère avoir répondu à vos attentes durant ce mandat.

Il me semble essentiel de mentionner combien la collaboration et la bonne entente ont été de mise pendant cette année. En premier lieu, avec le Conseil communal que je tiens à remercier collectivement pour les riches échanges que nous avons pu avoir. Je souhaite aussi saluer ici le Bureau et tous ses membres, scrutateurs et chefs de groupe, pour leur remarquable soutien, la qualité et l'impartialité de leurs avis dans des situations parfois complexes et difficiles.

Le Conseil général, et plus particulièrement la présidence dépend du travail et de l'engagement de l'administration. Je suis infiniment reconnaissant à notre Secrétaire, cher Mathieu, pour ta compétence, ta précision, ton humour et tes capsules de café lors de nos réunions préparatoires. Un grand merci Mathieu. Notre Conseil a la chance de bénéficier de tes qualités pour assurer son bon fonctionnement. Je souhaite également remercier les membres de notre secrétariat, Mmes Buntschu et Marvardi, ainsi que du Secrétariat de Ville, Mmes Agustoni et Banateanu. Je ne manquerai pas de remercier les sergents de ville qui œuvrent également à notre sécurité. Nous en avons ressenti un certain besoin lors d'une récente séance.

Je tiens finalement à féliciter Mme la Vice-Présidente élue, chère Adeline, pour ton élection. Je te souhaite de profiter pleinement de cette année d'apprentissage et de découverte. Finalement, je te présente, M. le Président élu, cher Blaise, mes sincères félicitations pour ta brillante élection. Cette

année de collaboration et de connivence avec le meilleur "atout jeune" Vice-Président a été remarquable pour moi. Tu t'es impliqué avec dévouement et enthousiasme dans le rôle pas forcément évident de Vice-Président et je suis convaincu que tu sauras exercer avec excellence la fonction présidentielle.

Je me réjouis de vous rejoindre dans ces rangs, chers collègues, pour ressentir le climat chaleureux qui y règne aussi. Je vous remercie de votre attention et de votre bienveillance. (Applaudissements).

Aucune autre intervention, selon l'article 67 du RCG du 18 septembre 2018, n'étant annoncée, je lève la séance. Je propose que nous allions boire un verre ensemble au Café du Gothard.

Il est 22.40 heures

Fribourg, le 9 mai 2019  
MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président:

Julien VUILLEUMIER

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI